L'hebdomadaire des Socialistes

Vendredi

Deuxième année - N°80 - Vendredi 23 novembre 1990 - ISSN 0995-0583 - Prix 5 F

SOMMAIRE

2
RPR-PCF CENSURÉ UDC-UDF-FN
Messieurs les censeurs, bonsoir

3
Pierre Mauroy

4
Premiers fédéraux

5
Conseils de délégués d'élèves

6
Vers un "Grenelle" des retraites

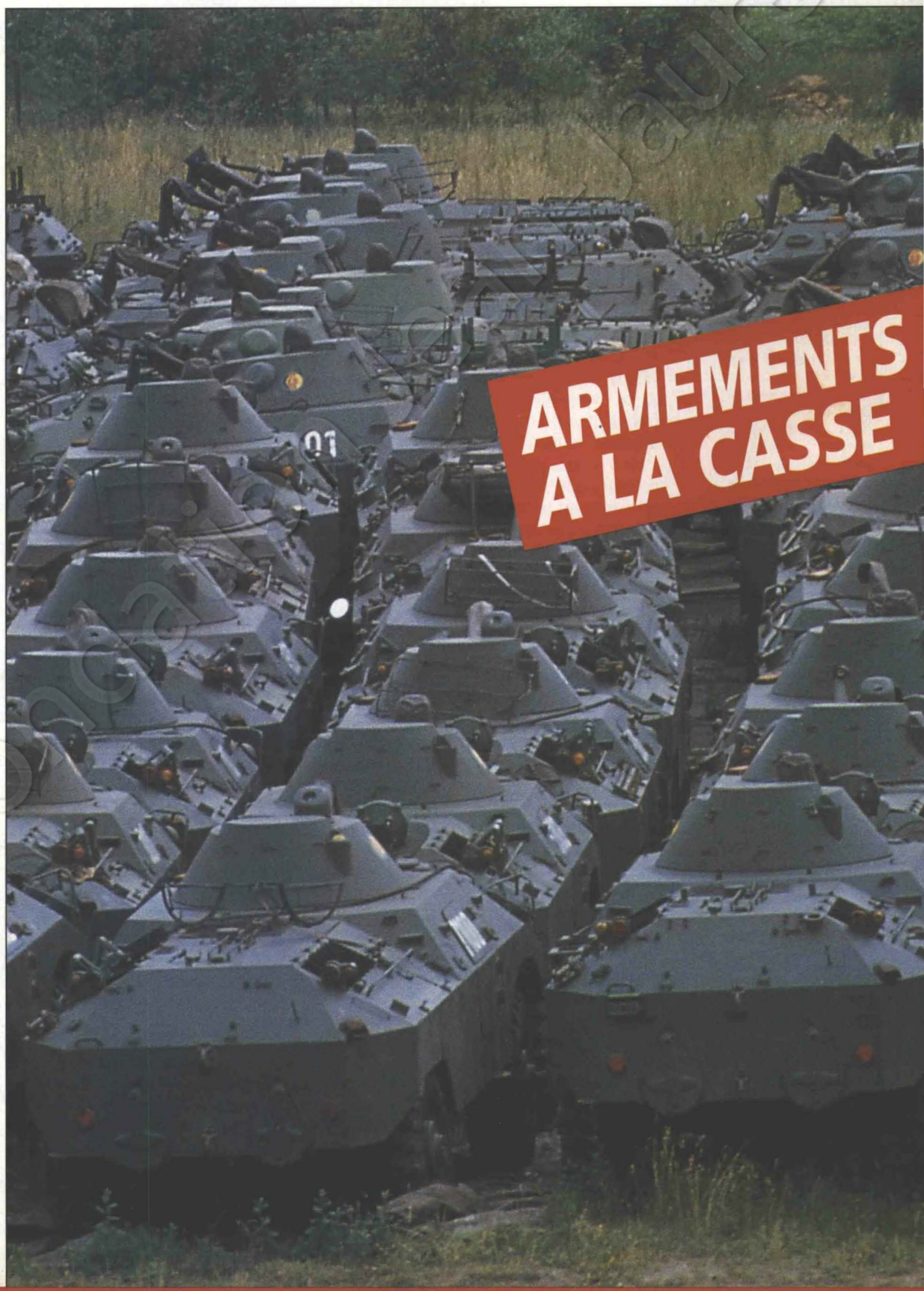
7
Horizon salaires

8
Jean Bernard : pouvoirs de la médecine

10
Unification économique de l'Allemagne

11
Walesa, président ! et après ?

15
Invité : Claude Durand



ARMEMENTS A LA CASSE

Michel Rocard, Messieurs les censeurs, bonsoir !

Echec à la droite et au PC ! La tentative de censure a été repoussée. Michel Rocard peut poursuivre sa politique, même si toutes les difficultés ne sont pas dissipées. Le PS met en garde le PC, et prône plus fort que jamais le rassemblement à gauche.

"Je les ai trouvés bien atones, nos censeurs... Il n'y a pas de doute : il devrait manquer entre trois et six voix à la censure". Mardi, sur le coup de 19 heures, le débat de censure venait de se terminer, et Jean-Paul Huchon, le directeur de cabinet de Michel Rocard, faisait preuve de beaucoup de sérénité dans les couloirs de l'Assemblée nationale. Cet optimisme n'allait pas être démenti : à 23 heures, lors de la proclamation du résultat, cinq voix faisaient défaut pour renverser le gouvernement Rocard.

De l'échec de la "coalition des conservatismes" qui rassemblait la droite et le PC, le Premier ministre peut tirer quelques motifs de satisfaction. D'abord, il administre la preuve que, même sans les communistes, il bénéficie de la confiance de l'Assemblée. Le "cartel des non" qui, pour la première fois, réunissait quatre des cinq groupes représentés au Palais-Bourbon, a, certes, inquiété sérieusement le gouvernement, mais n'est pas parvenu à le renverser. Michel Rocard va donc pouvoir poursuivre sa politique qui, comme il aime à le souligner, requiert la "durée" pour porter pleinement ses fruits, et ne se fera pas sans "sueur". Ensuite, le projet de loi sur la contribution sociale généralisée, réforme de justice sociale, sur laquelle Michel Rocard s'était personnellement engagé, a été adoptée. Enfin, le Premier ministre a réussi à "sauver sa peau" sans aliéner son indépendance. Les défections qui lui permettent de rester à Matignon proviennent de tous les groupes. En effet, deux voix ont manqué à l'UDF, une au RPR, trois à l'UDC et une au PC. Bref, Michel Rocard n'est l'otage de personne. C'était l'objectif auquel travaillait son équipe depuis une dizaine de jours. Objectif atteint.

Marge de manœuvre

Reste que Michel Rocard n'est pas sorti de la zone des turbulences pour autant. Sa marge de manœuvre à l'Assemblée se réduit. Jusqu'à présent, il s'appuyait sur une majorité à géométrie variable, étant soutenu alternativement par l'UDC ou le PC.

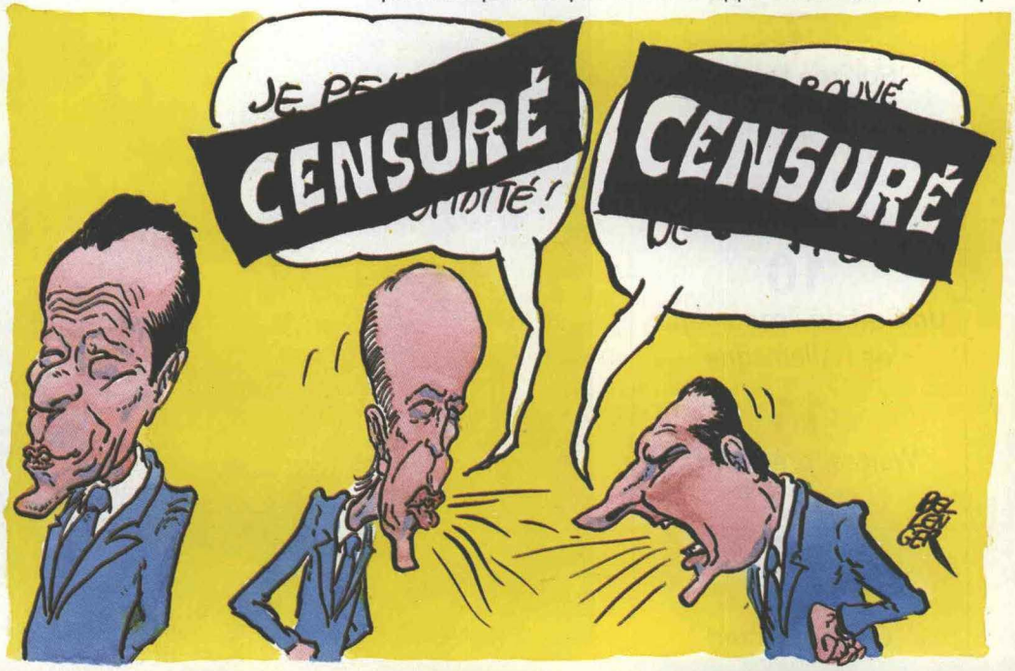
Or, lors du vote de la censure, l'UDC s'est clairement rangée dans le camp de la droite, les protestations de quelques-uns de ses membres contre les pressions dont ils étaient l'objet de la part de Giscard et Chirac ayant fait long feu. Quant aux communistes, en mêlant leurs voix à celles de la droite, ils ont sauté un pas historique qu'ils s'étaient toujours interdits de franchir jusque-là. Ont-ils oublié de tenir compte des derniers électeurs qui leur restent ?

Le gouvernement et le PS vont-ils pour autant changer de stratégie, procéder à un renversement d'alliance ? Michel Rocard ne s'y résoud pas plus que la direction du PS. Dans l'hémicycle, lundi, il a été sans ambiguïté à l'égard des communistes : "Mon choix a toujours été de travailler à rassembler toute la gauche. Il ne sera jamais de passer sous quelques fourches caudines que ce soit (...). Dès demain matin, je souhaite vous voir reprendre la place que vous n'auriez jamais dû quitter. Dès votre congrès, je souhaite vous voir clarifier vos positions en les rendant plus constructives."

Maintenir le cap

De son côté, le PS a adopté une position de fermeté à l'égard des communistes. "Evitez de vous égarer dans une voie qui ne vous mène nulle part, a tonné Pierre Mauroy à l'Assemblée. Vous vous exposez à une immense incompréhension. On ne rompt pas si facilement avec son histoire. Comment allez-vous expliquer à votre électorat que vous avez mélangé vos voix avec ceux qui ont privatisé, cassé les grèves et brisé dans le drame le mouvement étudiant de l'hiver 1986 ?"

Mardi, le secrétariat national du PS a adopté un texte qui sera lu par les responsables socialistes dans les différentes collectivités locales. Il s'agit d'une mise en garde adressée à la direction du PC : "Elle a renié l'engagement pris lors des élections municipales. En mars 1989, socialistes et communistes s'engageaient en effet en ces termes : "Il est clair que les deux partis ne portent pas la même appréciation sur la politique



Entretiens du jeudi

Chaque mois le secrétariat national à la Formation invite une personnalité nationale à participer à un débat avec les militants.

Lionel Jospin, jeudi 29 novembre, 20 h à 22 h, Maison de la Chimie, 28 bis rue St-Dominique, Paris 7e

Michel Charzat (Projet socialiste pour l'an 2000), jeudi 20 décembre, 10 rue de Solferino, Paris 7e

Entretiens ultérieurs : 31 janvier, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 30 mai et 27 juin.

Ces rencontres s'adressent aux adhérents de la région parisienne. Pour le reste de la France, le secrétariat national à la Formation propose de participer à l'organisation de soirées identiques.

Rens : 45.56.78.37

Vendredi
10, rue de Solferino
75333 Paris Cedex 07
Téléphone : 45.56.77.00
Télex : 200 174 -Télécopie : 45.51.47.03

Directeur de la publication : Bernard Roman

Rédactrice en chef : Lyne Cohen-Solal
Directeur de la rédaction : Jacques Garat
Secrétaire gal de la Rédaction: Jacques Goubin
Comité de rédaction : Pierre Brana, Claude Estier, Max Gallo, François Hollande, Jean-Jack Queyranne, Françoise Seligmann

Secrétaire de Rédaction : Vanda Gervasio
Adjoint : Taoufik Khatib
Maquette : Flavienne Allar

Service Photo : Pascal Lebrun

Administration :
Sylvie Foulon - Annick Jacquet

Publicité : Pyramid Conseil - Paris
Tél. 43.48.07.82

Conception graphique : Studio Tapage - Lille
Photogravure, montage : Dawant - Paris
Impression : Avenir Graphique - Torcy
Routage : Inter-routage - Aubervilliers
Bottin-direct (Paris)

N° Commission Paritaire : 10.889

Vendredi est édité par la SARL SOPRECO
Co-gérants : Léon Fatous - Bernard Roman

Crédits Photo : Riestschel Mathias / Gamma (couv) ; D.R. (p.5) ; A. Le Bot / Gamma (p.9) ; Laski / Sipa-Press (p.11) ; APPM / Louis Monier (p.15 ;) ; autres PL.

Ce numéro a été tiré à 278.000 exemplaires

gouvernementale. Mais, en même temps, le Parti socialiste et le Parti communiste, après avoir combattu le gouvernement de droite précédent, confirment leur opposition fondamentale aux formations de droite et d'extrême droite. Ils s'opposeront à toutes les initiatives de celles-ci pour revenir au pouvoir." En trahissant cet accord, la direction du Parti communiste a porté un coup au combat de la gauche. Le Parti socialiste tient à souligner la gravité de ce manquement à la gauche, en contradiction avec l'histoire des vingt-cinq dernières années. Pour sa part, le Parti socialiste a toujours appliqué la ligne du rassemblement. Aujourd'hui, nous dénonçons cette dérive de la direction du Parti communiste, qui ne mène nulle part, sinon au repli et à la poursuite du déclin." Au-delà de cette admonestation, le PS n'entend pas rompre les accords locaux conclus avec le PC. Il maintient inlassablement le "cap du rassemblement à gauche". Ces derniers événements pèseront sur les débats du congrès du Parti communiste qui doit se tenir du 18 au 22 décembre. Les socialistes prendront, début 1991, des initiatives visant à préparer la tenue des états généraux de la gauche.

Quant à la droite, elle ressort affaiblie et encore plus incohérente de l'échec de cette motion de censure. Même quand elle affiche une unité de façade, elle n'est pas suffisamment puissante pour constituer une majorité de rechange. Au fond d'elle-même, elle doit se sentir soulagée de rester dans l'opposition. Car comment aurait-elle géré une éventuelle victoire... aux côtés du PC ? Une telle majorité de circonstance aurait sans doute soulevé plus de difficultés qu'elle n'en aurait aplanies. Sans parler des querelles de chef du trio Giscard-Chirac-Barre qui n'auraient pas manqué de redoubler. Dans tout ce débat sur la CSG, Raymond Barre n'aura pas brillé par sa constance et sa hauteur de vue. Après avoir déclaré vouloir respecter les institutions et entretenu un savant suspens sur son intention de vote, il a fini pas s'intégrer à une coalition contre nature, droite-PC, pour censurer un gouvernement... dans lequel vient d'entrer, avec sa bénédiction, un de ses plus fidèles amis, Bruno Durieux. Comprenne qui pourra...

Jean-Pierre Bedeï

Dans le supplément à "Vendredi", joint au présent numéro, on trouvera le texte adopté par le secrétariat national à l'issue du débat de censure, ainsi que la plus grande partie des discours prononcés à l'Assemblée nationale par le premier secrétaire du PS et le Premier ministre.

I·N·V·I·T·A·T·I·O·N

Les Entretiens du Jeudi

Rencontre avec

Lionel JOSPIN

Jeudi 29 novembre,
de 20 heures à 22 heures
à la Maison de la Chimie
28 bis rue Saint-Dominique
75007 Paris

Se munir de cette invitation

La contre-offensive

Des difficultés réelles soulevées dans les lycées et les banlieues auxquelles se sont ajoutés un climat délétère entretenu par beaucoup et des aspects politiques anecdotiques savamment grossis, tout était réuni pour que la semaine écoulée soit rude. La motion de censure en a constitué le moment le plus fort.

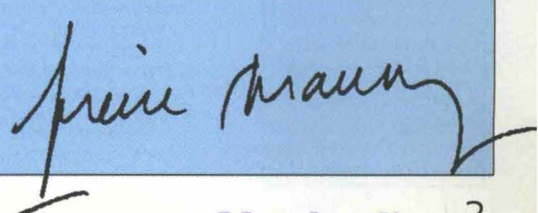
Aujourd'hui, cependant, s'ouvre une nouvelle période. La motion de censure a été rejetée. Et, quelles que soient les analyses les plus subtiles qui sont développées ici ou là, un fait brut s'impose : le gouvernement a fait la démonstration qu'il pouvait réunir une majorité sans les centristes ni les communistes. Il lui faut maintenant préparer la contre-offensive.

Après la réforme de la taxe d'habitation, après l'engagement des négociations de branches sur les bas et les moyens salaires après, surtout, l'adoption de la contribution sociale généralisée, ces derniers mois ont témoigné de notre volonté de progrès social. Qu'il s'agisse de la rémunération des fonctionnaires, de la revalorisation des retraites, de la politique des villes, d'autres problèmes nous sollicitent. La contre-offensive doit se faire d'abord sur le terrain des réformes sociales.

Elle doit être menée aussi sur le terrain politique. En mêlant ses voix à celles de l'extrême droite lors du vote de censure, la direction du Parti communiste a franchi une étape symbolique. Elle a rompu avec son histoire. Elle a renié l'accord que nous avions conclu il y a peu. Elle a fait ce qu'elle nous a trop souvent soupçonnés à tort de vouloir faire. C'est un acte grave.

Toutes les femmes et tous les hommes de gauche le jugeront pour ce qu'il est : un mauvais coup porté au rassemblement de la gauche. Un rassemblement qui restera pourtant notre cap. Nous serons fidèles à notre stratégie constante depuis Epinay, à nos engagements passés, à notre motion issue du congrès de Rennes.

Et, plus que jamais, nous aurons besoin d'un Parti socialiste uni aux côtés du président de la République, en soutien au gouvernement, pour relever tous ces défis et mener la contre-offensive.



Pas d'états d'âme chez les premiers secrétaires fédéraux

Près de 90 premiers secrétaires fédéraux ont participé au séminaire organisé par le secteur Fédérations du PS à Dourdan (Essonne), le week-end dernier. Une occasion pour les responsables nationaux de prendre le pouls de la base et de la province.

Tous les sujets d'actualité ont été abordés. Ils n'ont pas révélé de divergences fondamentales d'appréciation entre la direction du PS et les responsables départementaux. L'attitude du PC vis-à-vis de la CSG a été condamnée. Une solidarité s'est exprimée à l'égard de la politique menée par le gouvernement pour répondre au mouvement lycéen. Les premiers secrétaires fédéraux se sont montrés déterminés à contre-attaquer sur le terrain des "affaires".

Henri Emmanuelli a expliqué les mécanismes de la nouvelle loi sur le financement des partis politiques. Une large part de ce séminaire a été consacrée à l'élaboration du projet. On s'est aperçu alors que les fédérations avaient déjà engagé la phase d'écoute.

Autre point important du débat : la stratégie, les alliances, le mode de scrutin pour les élections régionales. Après les interventions de Jean-Claude Petitdemange, secrétaire national aux Elections et de Gérard Le Gall, secrétaire national adjoint aux Etudes politiques, la nécessité de rassembler à gauche mais aussi dans le cadre de la majorité présidentielle "avec clarté" a été réaffirmée. Les premiers secrétaires fédéraux sont favorables au projet de loi sur le groupement des élections et au scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire lors des élections régionales. Le choix des circonscriptions départementales a fait l'objet de réserves. Pierre Mauroy a souligné la "nécessaire solidarité" dont devait faire preuve le PS à l'égard de François Mitterrand et du gouvernement de Michel Rocard. Il a insisté également sur la volonté que les socialistes devaient avoir de faire vivre la synthèse. D'ailleurs, cette réunion s'est tenue dans une ambiance sereine, comme le remarquait Daniel Vaillant, secrétaire national aux Fédérations : "Je n'ai pas ressenti d'expression organisée par courants tout au long de ce séminaire. En outre, les premiers secrétaires fédéraux ont moins d'états d'âme que les responsables nationaux."

J.-P. B

Affaire Bousquet : avant-dernier acte

René Bousquet sera t-il finalement jugé ? Les réquisitions du parquet, renvoyant la balle vers la très hypothétique Haute Cour de justice de la Libération (qui ne comprend plus qu'un seul survivant) avaient pu laisser croire que le dossier s'enlisait. La chambre d'accusation de la Cour d'appel de Paris devait se prononcer le 19 novembre. Elle l'a fait en se déclarant compétente pour instruire l'affaire, contrairement aux recommandations du ministère public. Restent deux obstacles à la comparution de l'ancien secrétaire général de la police de Vichy devant un tribunal pour crimes contre l'humanité. Le premier, décision éminemment politique, que le parquet ne se pourvoie pas en cassation. Le second : René Bousquet ayant été jugé en 1949, que des faits nouveaux permettent de le rejuger. Sur ce point, Me Klarsfeld, qui a versé au dossier des documents nouveaux sur les conversations entre Bousquet et les autorités allemandes, est optimiste : l'instruction de 1949 n'avait guère porté sur les responsabilités de Bousquet, haut fonctionnaire de Vichy, dans la déportation des juifs de France. C'est bien la question, qui n'a jamais été posée devant un tribunal, sinon de manière posthume, avec la condamnation de son adjoint, Leguay, qui ferait l'intérêt d'un tel procès : histoire de prouver, selon les mots de la LICRA, que "la France est un pays majeur, capable de regarder les heures sombres de son histoire". Si on ne peut être sûr du dénouement de cette affaire -Bousquet, rappelons-le, a 81 ans- on ne peut que se féliciter que la justice, la presse et l'opinion aient joué cette fois pleinement leur rôle.

B.C.

Hommage à Henri Noguères



Henri Noguères, né le 13 novembre 1916, à Bages, dans les Pyrénées-Orientales était le fils de Louis Noguères, un des 80 parlementaires qui sauvèrent l'honneur, en refusant les pleins pouvoirs à Pétain, et qui fut le président de la Haute Cour de justice à la Libération.

Henri Noguères entra, en 1936, au "Populaire de Paris", et il demeura un proche collaborateur de Léon Blum, puisqu'on le retrouve rédacteur en chef du "Populaire" de 1946 à 1949.

C'est pendant la guerre et l'occupation qu'il donnera la mesure de son courage, mis au service de son idéal. Il fait la campagne de 1940 dans les Ardennes, comme jeune officier, il est blessé et fait prisonnier. Rapatrié sanitaire, il s'inscrit au barreau de Paris, et milite au PS clandestin et à "Libération zone sud". Il passe totalement dans la clandestinité en 1943, est nommé chef régional franc-tireur. Il participe aux travaux de la commission chargée par le gouvernement provisoire de préparer la mise en place, à la Libération, de la Radiodiffusion de la nation française. A la Libération, il est délégué régional du ministre de l'Information à Montpellier.

Après son second passage au "Populaire", il poursuit une carrière de journaliste de haut niveau, au cours de laquelle il sera notamment éditorialiste du "Provençal", cofondateur, codirecteur et rédacteur en chef de l'ACP, directeur des informations du journal parlé à la RTF, cofondateur d'Europe n° 1.

De 1961 à 1977, il exerce une nouvelle carrière brillante dans l'édition, avant de reprendre une place éminente au barreau de Paris, à la fois comme spécialiste du droit de la presse et de la propriété littéraire, et par sa participation à de grands procès politiques. C'est ainsi qu'il fut partie civile dans le procès de Klaus Barbie, pour contrer une défense qui s'acharnait à salir la Résistance.

Parallèlement, Henri Noguères, homme de lettres, fut auteur dramatique (scénariste et dialoguiste de nombreuses émissions dramatiques à la radio et à la télévision). Sa monumentale "Histoire de la Résistance en France", fait autorité.

Mais il allait être surtout, entre 1975 et 1984, le 9e président de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen, succédant à Daniel Mayer. Il sut insuffler une nouvelle vie militante à la vieille maison, tout en restant fidèle à la tradition que lui avaient léguée ses huit prestigieux prédécesseurs, celle d'une rigueur morale intransigeante à l'égard de tous les pouvoirs, de tous les partis, de tous les gouvernements. D'abord contre la droite et ses lois et tribunaux d'exception : la loi anticasseurs, la loi dite "sécurité et liberté", la Cour de sûreté de l'Etat, etc.

Henri Noguères partagea notre joie lorsque la gauche, accédant au pouvoir, et grâce notamment à la volonté du ligueur Robert Badinter, supprima ces lois liberticides. Mais il sut aussi montrer que la Ligue, devenue presque une institution de la République, restait un contre-pouvoir permanent dans sa lutte pour la démocratisation de l'armée, pour la laïcité de l'Etat, pour le perfectionnement de l'Etat de droit. Ce qui implique qu'elle s'insurgeât toutes les fois que la raison d'Etat justifiait les turpitudes de tous les gouvernements.

Déplorant la place dangereuse prise dans notre société par l'argent et par la médiatisation, il exprimait toujours son attachement aux valeurs de la République, seules capables, selon lui, d'éviter le fossé entre la nation et son armée, entre la nation et sa police, entre la nation et sa justice, si l'on respectait scrupuleusement quelques grands principes, toujours revendiqués, mais trop souvent oubliés.

C'est pourquoi nous pleurons cet homme qui, selon le message de Robert Badinter, "demeurera un exemple pour les générations à venir, comme il le fut de son vivant pour nous."

Yves Jouffa
président de la Ligue des droits de l'homme

Jacques Foccart : lumières sur l'homme de l'ombre

Deux citations. "C'est d'ailleurs en passant à Colombey que j'ai téléphoné à Monsieur Foccart pour lui dire de ne pas s'inquiéter et de vous prévenir de ce retard... En dehors de Jacques Foccart, qui était remarquable de sang-froid, d'énergie et de courage, le reste de l'entourage du faubourg Saint-Honoré était bien effacé. En particulier du côté des militaires", écrit à Pompidou, le 23 juillet 1968, Alain de Boissieu, gendre du général de Gaulle.

"M. Jacques Foccart a été et reste sans nul doute un des personnages les plus mystérieux de la Ve République. Le pouvoir occulte qu'on lui a prêté en a même fait un mythe. Le nom de Foccart a toujours été lié aux activités non officielles du pouvoir gaulliste, qu'il s'agisse de la lutte contre l'OAS, du SAC ou des services spéciaux. Rien ne paraissait pourtant prédisposer cet homme à devenir un collaborateur si proche du général de Gaulle qu'il en est devenu, aux yeux de ses fidèles, mais aussi de ses opposants, comme l'ombre même..." relève, en 1982, le rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur le Service d'action civique.

Jacques Foccart, depuis des décennies, demeure l'homme inconnu de la politique française. Il a su tisser autour de sa personne et de ses activités un redoutable flou. Il déteste se mettre en avant, jouer les vedettes, courir après les médias. Il reste le prototype de l'antipolitique spectacle.

*Désormais, grâce à l'intelligence opiniâtre de Pierre Péan, enquêteur patient et doué, nous disposons avec "L'Homme de l'ombre" *, non d'une descente aux enfers, mais de la meilleure autopsie possible de celui qui fut, sous les deux premiers présidents de la Ve République, en charge de l'Afrique et, avec de Gaulle, l'éminence grise, le grand maître, directement ou indirectement, des services secrets.*

Pierre Péan raconte la naissance et les enfances de Jacques Foccart car, dès les débuts, rien n'est simple mais flirte avec l'étonnant et l'exceptionnel. Ainsi, pendant les années d'occupation, le jeune Foccart ne montre aucun zèle pour rejoindre, d'emblée, la Résistance. Il préfère, avant de s'engager, veiller aux fructueux développements d'une affaire de bois avec l'organisation Todt, chargée d'immenses travaux, dont la construction du mur de l'Atlantique...

Résistant à partir de fin 1943, Foccart colle désormais au gaullisme et à son chef avec une ferveur de tous les instants. Débarrassé de soucis matériels grâce à ses sociétés, membre discret mais fort influent du RPF, spécialisé dans l'Afrique, les DOM-TOM, resté proche de De Gaulle dans sa traversée du désert, J. Foccart devient, en 1958, le "grand vizir" d'un secteur que le fondateur de la Ve République contrôle au jour le jour.

Le nom de Jacques Foccart revient, sans véritable preuve, dans des affaires explosives, car on lui prête, sans doute, une présence active sur tous les points sensibles... Pierre Péan suit pas à pas Jacques Foccart, rappelle que Georges Pompidou, chef de l'Etat, avait souhaité l'écarter, mais dut accepter sa présence à la demande expresse des grands féaux du gaullisme. Jacques Chirac, pendant la cohabitation, le sort de sa retraite pour essayer de rappeler sa filiation avec le "père fondateur".

"L'Homme de l'ombre" a le mérite de souligner des aspects méconnus d'une République bien embellie par des mémoires partisanes.

P. Y.

* Fayard, 586 pages, 160 F

Conseils d'élèves : nouveau pouvoir dans les lycées ?

Depuis le 15 novembre, tous les lycées de France ont leur conseil de délégués élèves. Quelques établissements pionniers avaient précédé les décisions ministérielles. Comme le lycée Pothier, à Orléans. Fin du délégué flic ou porteur de cahier de textes ? Radioscopie d'une innovation.

Au départ était le nombre. Deuxième lycée de l'académie d'Orléans-Tours, Pothier abrite près de 3.000 élèves, 81 classes, de la seconde aux prépas, avec, en prime, un gros internat. Pas très facile, dans ces conditions, d'instaurer un dialogue réel avec les élèves. D'où l'idée d'une structure de concertation. "Je rentrais de Suède où j'avais observé les contacts quasi-quotidiens entre les élèves et l'équipe professionnelle, explique M. Bonnin, le proviseur. Un dialogue étonnant que j'ai eu envie de transplanter dans mon lycée." Aussitôt dit, aussitôt fait : au deuxième trimestre de 1988, le conseil de délégués élèves tenait sa séance inaugurale, les lycéens faisaient leurs premiers pas en démocratie. "Dès l'origine, les élèves ont été heureux d'être considérés comme des partenaires, des adultes, observe M. Bonnin. En revanche, nous avons été surpris de voir que les petites choses de la vie quotidienne qui les préoccupent, celles-là mêmes qui sont sorties dans les manifestations, n'ont pas été exprimées. Nos toilettes sont couvertes de graffitis, la cafétéria n'est pas tenue de façon satisfaisante or, rien de tout cela n'a émergé en conseil". Explication optimiste : les élèves sont globalement satisfaits de ce que l'administration fait pour eux. Explication pessimiste : ils sont tellement habitués à se taire qu'ils n'osent pas parler. Il faut dire qu'avec ses 164 délégués (2 par classe, et 2 pour l'internat) plus l'équipe administrative -proviseur, proviseurs adjoints, conseillers principaux d'éducation (CPE), intendant-, il prend des allures de parlement. Plutôt impressionnant. Déjà, à Pothier, on envisage des réunions par niveau, à dimension plus humaine.

La démocratie, ça s'apprend

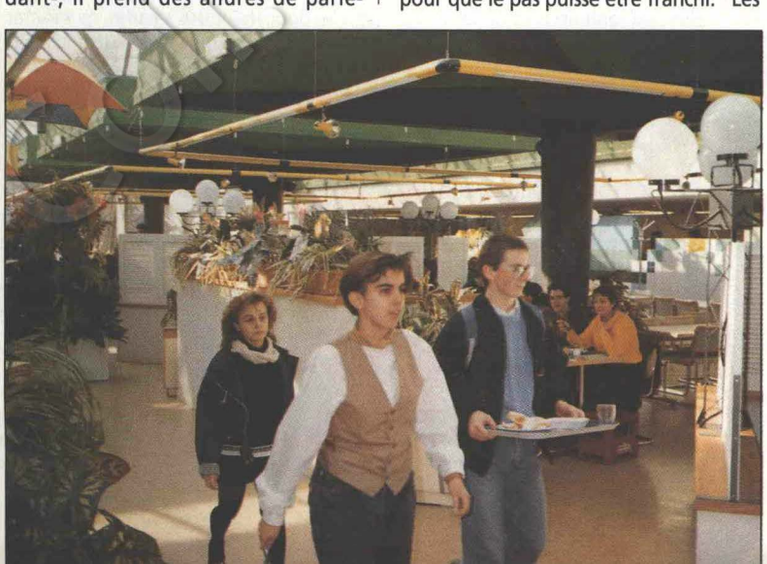
"La démocratie, ça s'apprend", observent les principaux intéressés. "Penser qu'on peut discuter du budget, d'égal à égal, avec le proviseur, qui le connaît à fond, est absurde", souligne, lucide, Olivier (terminale C) qui, avec ses quatre ans de délégation, dont deux au conseil d'aministration, est pourtant un vrai professionnel en la matière. "C'est pareil pour les emplois du temps, renchérit Caitlin (terminale A, présidente du foyer socio-éducatif). Déplacer une heure entraîne tellement de modifications en chaîne qu'on ne peut rien faire". Restent les petites choses de la vie quotidienne, moins dérisoires qu'elles n'en ont l'air quand on passe quarante heures par semaine au bahut, qu'on y déjeune cinq jours sur sept. "Nos interventions les plus efficaces ? La demi-pension, estime Daniel (1ère S). Nous avons obtenu des distributeurs de serviettes et de la sauce à salade servie à part." Important mais insuffisant par rapport aux ambitions proclamées par le ministère : "Le conseil des délégués donne son avis sur l'organisation du temps scolaire, les modalités générales de l'organisation du travail personnel et du soutien des élèves." De là à entendre qu'ils pourraient avoir leur mot à dire sur la pédagogie, le texte est suffisamment flou pour que le pas puisse être franchi. "Les profs acceptent déjà mal que leurs supérieurs hiérarchiques leur parlent de pédagogie, constate Yvan (terminale C), alors, nous les élèves..." Au flou du texte s'ajoute l'insuffisance de la formation des délégués*. A Pothier, les deux CPE ont passé une demi-journée à travailler sur la communication et la gestion des conflits. Ils consacreront une autre matinée à l'étude du texte ministériel. "Ce conseil est surtout un lieu d'échange d'informations, observent avec quelque regret Marc Lueger et Frédérique Lerbet, les deux CPE. On en attendait davantage, des interrogations sur la vie au lycée et, pourquoi pas, sur les questions pédagogiques".

Pédagogie : la fin du tabou ?

Surtout, les enseignants ne sont pas impliqués. Or, ce qui préoccupe au premier chef les élèves, c'est bien ce qui se passe pendant les cours. "Nous ne sommes pas assez habitués à être confrontés à la critique", reconnaît honnêtement Odile Ozanne, professeur d'histoire-géographie. "Pour nous, la création du conseil n'a rien changé", observe Dominique Bassano, professeur de philo. "Il faut reconnaître que le conseil n'agite pas beaucoup la salle des profs", ironise gentiment Claude Sullerot, prof de maths. "Le conseil des délégués est nécessaire, conclut Nicole Sacrelou, professeur de maths. On ne peut pas tout imposer aux élèves, il leur faut un lieu où donner leur avis". Bref, les enseignants regardent les conseils avec bienveillance, mais de loin. Après tout, ils ne sont que consultatifs et se réunissent une seule fois par trimestre. Et, tant qu'on ne parle pas programmes ou pédagogie... C'est là que le bât blesse ou blessera. Comment imaginer une structure de pouvoir lycéen qui n'aborde pas l'essentiel, les programmes et les méthodes de travail ? Obstacle supplémentaire et de taille, les délégués eux-mêmes, comme Caitlin, le clament haut et fort : "Nous sommes élèves avant d'être délégués". Autrement dit, entre le contrôle d'histoire à réviser et la réunion du conseil, ils n'hésitent pas une seconde. Or, qui leur donnera le pouvoir, s'ils ne le prennent pas ? L'administration ? Elle le dit : "A nous de faire vivre le conseil, d'en faire un lieu de dialogue réel", affirme M. Bonnin. Dans une partie des LP où les revendications sont nettement plus dures, la transmission du pouvoir risque de découler davantage d'un rapport de forces. Les conseils de délégués vivent pour l'instant l'état de grâce des débuts. Ensuite ? Tous les partenaires y voient une avancée qui pourrait bien marquer le début d'une véritable démocratisation des établissements. A condition que l'administration comme les enseignants soient prêts à céder une parcelle de leur pouvoir. Et que les lycéens soient formés à le prendre. Et à l'assumer.

Patricia Jaffray

*Pour tout savoir, deux petits guides pratiques : "Délégué flash", édité par le CRDP de Grenoble, et le "Mémento des délégués", de la FIDL, tel. 48 05 55 02



◀ *"La demi-pension, important mais insuffisant". (Lycée Pothier, Orléans)*

Rénovation des programmes : jour J

Dur, dur. Le Conseil national des programmes rend aujourd'hui son rapport mais, déjà, depuis le début de la semaine, un axe syndical, qui va du SNES (direction communiste) au SNALC (opposition) en passant par FO, et vingt associations de spécialistes de toutes disciplines, sont montés au créneau en cosignant à l'avance une affiche commune de défiance. Demandant à être "réellement consultés", ils s'inquiètent des perspectives d'allègement de programme, du regroupement pour certains cours magistraux de gros effectifs, préconisé par le Conseil pour libérer des heures pour des cours en petits groupes. Ils soulignent leur attachement au "maintien d'études sanctionnées par des diplômes nationaux sur programmes nationaux". Ils soulignent également la "dégradation des conditions de travail" que pourrait entraîner, pour certains enseignants, la concentration des cours d'une discipline sur un temps court, mois ou trimestre. Avant même que l'examen des propositions du Conseil national ait commencé, les hostilités sont ouvertes. Ce n'est pas une surprise, mais il faudra beaucoup de courage politique et de ténacité à Michel Rocard comme à Lionel Jospin pour faire avancer le dossier de la rénovation des programmes et des méthodes de travail. Et beaucoup de bonne volonté de la part de tous les partenaires pour que le système éducatif sorte de ses blocages. Note d'espoir : malgré leurs inquiétudes, les syndicats reconnaissent d'une seule voix que la transformation des lycées est "nécessaire". Le changement serait-il enfin en route ?

P. J.

SOCIAL

Vers un Grenelle des retraites

Grenelle, tout un symbole

Mai 68, après les étudiants, les ouvriers à leur tour se mettent en grève : le pays tout entier est paralysé. Pour remettre la France au travail, le Premier ministre Georges Pompidou réunit les syndicats au ministère du Travail, rue de Grenelle, et accorde en quelques heures, le 27 mai, ce que les pouvoirs publics avaient refusé pendant des années : une hausse substantielle des salaires et, surtout, la reconnaissance officielle de la section syndicale d'entreprise. Par extension, on parle de "Grenelle" quand on évoque la mise à plat d'un problème difficile avec la volonté politique de le surmonter.

A problème de société, débat de société. En proposant un "Grenelle des retraites", Michel Rocard affirme que les pouvoirs publics ne prendraient aucune décision unilatérale et trace la marche à suivre : publication d'un livre blanc, mission parlementaire, groupe de travail tripartite Etat-syndicats-patronat appelé à devenir une instance de négociation. La retraite est une matière si explosive que pédagogie et réflexion collective sont de rigueur.

"Cela ne peut pas ne pas exploser", tel est le diagnostic de tous ceux qui sont appelés à se pencher sur le sort des retraites en France. En matière d'assurance vieillesse, en effet, le pessimisme est de rigueur. Dès sa création, à la Libération, l'impossiblité d'harmoniser les différents régimes déjà existants, le refus des non-salariés d'y participer, la juxtaposition ensuite de systèmes disparates gardant leurs logiques propres ont rendu caducs tous les efforts de simplification, pour ne pas parler du rêve impossible de l'unité.

Pourtant, malgré une histoire et une construction défiant toute logique, les retraites ont toujours pu être payées et le sort des retraités a même été notablement amélioré avec une progression de 50% entre 1970 et 1988 du niveau des pensions. En 1988, les 9 millions de retraités ont perçu 11,3% de la richesse produite, soit 647,5 milliards, selon l'Etat, retraçant l'effort social de la nation. La même année, en moyenne, le montant des pensions pour les retraités ayant exercé une carrière complète était de 6.500 F. Les ménages de retraités ont ainsi, en unités de consommation, une situation voisine de celle de l'ensemble des ménages de salariés ; elle est même plus favorable que celle des ménages d'actifs ayant un seul salaire et charge de famille. En outre, les retraités disposent d'une part très importante des revenus du patrimoine : 52% sont propriétaires de leur logement contre 27% seulement pour l'ensemble des ménages.

Retraites plus inégales que les salaires

Mais que de différences parmi les retraités ! Dans tous les domaines. Malgré le principe d'harmonisation progressive des régimes posé par la loi du 24 décembre 1974, la disparité demeure et d'abord dans le montant des pensions. Leur dispersion est même plus forte que celle des salaires : les 10% les plus riches perçoivent plus de 10.740 F par mois au seul titre des pensions principales, les 10% les plus pauvres moins de 1.770 F par mois et doivent, de ce fait, être rattachés au minimum vieillesse. Les retraites les plus basses sont en général celles des non-salariés, les plus fortes celles des salariés, mais il existe des exceptions. Les salariés agricoles, avec leurs pensions en moyenne deux fois plus faibles que celles du régime général, et, à l'inverse, les membres des professions libérales, qui ont des retraites plus élevées que les autres non-salariés. Avec un seul régime d'affiliation, les retraités du régime général perçevaient, selon l'INSEE, en 1988, 7.149 F ; les cadres 13.000 ; les fonctionnaires, 10.000 ; les affiliés aux autres régimes de base, comme les Mines ou l'EDF, 7.259 F ; les artisans et commerçants, 2.858 F. Mais les trois quarts des retraités touchent, en moyenne, 2,8 retraites.



Si cette dispersion provenait de différences fondées sur les mêmes règles s'appliquant à tout le monde, elle serait relativement acceptée. Mais, d'un régime à l'autre, tout diffère.

Certains ouvrent l'âge du droit à pension à 35 ans pour certains militaires, à 50 ans pour certains employés de la SNCF, de la RATP, des Mines, à 55 ans pour les personnes en "service actif" dans la plupart des régimes spéciaux alors que les salariés du régime général partent à taux plein à 60 ans s'ils ont cotisé suffisamment longtemps. La durée minimale d'affiliation peut être d'un trimestre pour le régime général et de 15 ans dans les régimes spéciaux. Le mode de calcul de la pension est forfaitaire (sans lien avec le revenu d'activité) pour les marins, les mineurs, les exploitants agricoles, alors qu'il est modulé en fonction du revenu antérieur et de la durée d'activité pour les autres salariés. Le montant de la pension de base est de 50% du salaire moyen des dix meilleures années dans le régime général et les régimes alignés, de 75% des derniers traitements bruts d'activité (mais non comptées les primes et indemnités) pour les fonctionnaires et agents des collectivités locales.

Les inégalités sont encore plus fortes pour les droits dérivés, c'est-à-dire les droits aux pensions de reversion reconnus aux conjoints des assurés. Pour y avoir droit, il n'existe aucun âge minimal dans les régimes spéciaux, mais le survivant doit avoir atteint 55 ans dans le régime général et les régimes alignés et même 65 pour les professions libérales. La durée nécessaire du ménage avant la mort est elle aussi différente, tout comme les conditions de ressources et de cumul avec un droit propre : en règle générale, les régimes spéciaux sont nettement plus favorables.

Théoriquement, la plupart des régimes ayant une assise professionnelle, ce devrait être les actifs de la profession qui supportent les pensions de leurs propres retraités. Mais le rapport entre actifs et inactifs est très inégal dans les différents régimes : en 1985, il était de 9,93 pour les agents des collectivités locales, de 3,18 pour le régime

Une mosaïque d'institutions

La vieillesse est la branche la plus balkanisée de la Sécurité sociale : on dénombre ainsi plus de 500 régimes contributifs obligatoires dont 387 régimes complémentaires. A partir d'un règlement royal de 1676 qui institua un fonds de retraite pour les marins, l'assurance vieillesse s'est mise en place peu à peu, par adjonctions successives d'institutions et de réglementations. Elle a d'abord concerné, au XIXe siècle, les fonctionnaires et certains secteurs économiques alors dynamiques comme les chemins de fer et les mines puis, elle s'est étendue aux salariés des autres branches et, à partir des années 50, aux diverses catégories d'indépendants qui avaient refusé en 1945 d'entrer dans le régime général. Enfin, la maigreur des pensions versées par le régime général conduit les salariés (en 1947, les cadres puis les non-cadres qui se fédèrent dans l'ARRCO en 1962) à créer des systèmes d'assurances complémentaires qui deviennent obligatoires en 1972. Dans la foulée, les non-salariés créent, eux aussi, des régimes complémentaires qui demeurent parfois facultatifs.

On peut aujourd'hui grouper ces différents régimes en trois blocs.

• Le régime général des salariés de l'industrie et du commerce et le régime des salariés.

Ils sont gérés par deux organismes distincts, la CNAVTS pour les premiers, la MSA pour les seconds, mais accordent les mêmes prestations. Ils concernent 15 millions de cotisants et 7 millions de retraités.

• Les régimes autonomes de non-salariés.

Ils groupent 3,7 millions de cotisants et 3,1 millions de retraités, gérés par 4 réseaux distincts : la CANCAVA, pour les artisans, avec 30 caisses régionales interprofessionnelles et 3 nationales ; l'ORGANIC, pour les industriels et commerçants, avec 11 caisses professionnelles et 45 interprofessionnelles ; la CNAVPL, pour les professions libérales, avec 13 caisses professionnelles à vocation nationale et la Mutualité sociale agricole, pour les exploitants. En plus de ces 4 organismes, il existe aussi une caisse pour les avocats, une autre pour les ministres des cultes et religieux...

• Les régimes spéciaux de salariés.

Il en existe une quinzaine qui rassemblent 4,2 millions de cotisants et 2,6 millions de retraités. La plupart ont été créés avant 1930 et ont été maintenus en 1945. Ils concernent les fonctionnaires de l'Etat, les agents des collectivités locales, les agents de la SNCF, de la RATP, etc. Chaque régime dispose d'une seule caisse, qui reçoit les cotisations, dont l'assiette est en général constituée par le traitement indiciaire à l'exclusion des primes. A la différence des autres salariés, les retraités des régimes spéciaux reçoivent une pension unique et non une pension de base augmentée de pensions complémentaires.

général, de 2,18 pour les marins, de 1,63 pour la SNCF et de 0,60 seulement pour les mineurs. Pour établir une certaine solidarité entre les régimes, des mécanismes de compensation financière ont été institués. C'est ainsi que les salariés du régime général ont parfois la désagréable impression de payer pour que les retraités des régimes spéciaux aient des conditions de vie meilleures qu'eux.

Que cette impression soit vraie ou fausse, il est urgent de mettre à plat l'ensemble des régimes et de démonter leurs mécanismes pour que, au moins, chacun sache exactement à quoi s'en tenir. Seule une poignée de spécialistes (et encore !) est capable aujourd'hui de se retrouver dans cette jungle et cela n'est bon pour personne. C'est assez dire l'impatience avec laquelle est attendue la publication du livre blanc que le gouvernement a promis pour clarifier la situation. D'autant que l'heure n'est plus où l'on pouvait se contenter d'introduire simplement plus de justice dans un système inégalitaire. Dans un proche avenir, c'est tout le système, juste ou injuste, qui risque d'exploser.

2,5 actifs pour un retraité

L' amélioration du niveau de vie des retraités s'est faite en effet grâce à une augmentation continue du taux des cotisations. Mais il n'est sans doute plus possible de persévérer longtemps dans cette voie. Pourquoi donc ce qui a été possible jusqu'à maintenant risque-t-il de ne plus l'être demain ? Parce que ce sont les actifs qui paient les cotisations. En 1985, le rapport entre le nombre des inactifs et celui des cotisants -le taux de dépendance- était de 42,4% et on comptait 2,5 actifs par retraité. Ce taux est déjà aujourd'hui de 45%. Il va croître régulièrement dans les quinze ans à venir pour atteindre 50% en 2005 puis littéralement exploser avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du "baby-boom" : si la fécondité demeure à son niveau actuel, le taux de dépendance approchera 80% d'ici à 50 ans. La charge qui va peser sur les actifs sera d'autant plus forte que les retraités de demain auront eu, plus que ceux de maintenant, des carrières pleines et auront donc des droits maximaux. A évolution inchangée, les cotisations totales des actifs représenteront, en 2040, 40% du revenu total d'activité alors qu'elles en représentent aujourd'hui 16,33% et que ce taux paraît déjà difficilement supportable. Certes, on peut attendre des hausses futures de la productivité du travail qu'elles allègent quelque peu le poids qui pésera alors sur les actifs, mais on peut difficilement envisager que ceux-ci acceptent sans rechigner une telle ponction.

A l'horizon, les salaires

1,3% d'ici à la fin de l'année, qui s'ajoutera au 1,2% accordé au 1er avril, cela fait 2,5% de hausse en 1990 pour les salaires des fonctionnaires. La norme fixée par le gouvernement est respectée mais les fonctionnaires sont furieux. "L'augmentation des prix a déjà atteint 3,6% et se situe sur un rythme qui laisse présager plus de 4% de hausse pour 1990", faisait remarquer Yannick Simbron, le secrétaire général de la FEN, première des sept organisations syndicales à être reçue mardi dernier par Michel Durafour.

Le dialogue de sourds continue. Les syndicats regardent les pourcentages d'augmentation en niveau tandis que le gouvernement, lui, raisonne toujours en masse, en prenant en compte notamment les mesures catégorielles, les avancements liés à l'ancienneté et aux promotions : pour lui, l'augmentation pour cette année est de 5,8%. Ne se faisant aucune illusion sur l'issue des négociations, CGT et FO avaient déjà prévu d'appeler à des grèves dans la fonction publique vendredi. Les autonomes l'envisageaient également et la FEN n'exclut pas des arrêts de travail d'ici à la fin du mois.

Le SMIC, pour sa part, va être augmenté de 2,1% au 1er décembre car la loi prévoit sa réévaluation automatique du montant de l'inflation dès que celle-ci atteint 2% : il sera donc fixé à 31,94 F l'heure. Pendant ce temps, l'indice du taux de salaire horaire ouvrier a progressé de 0,9% au cours du troisième trimestre, ce qui porte son augmentation depuis octobre 1989 à 5% et celle de son pouvoir d'achat sur les douze derniers mois à 1,2% avec une hausse des prix de 3,8%.

Les fonctionnaires voient donc les autres catégories sociales, quel que soit leur niveau de responsabilité, avoir des augmentations plus fortes que les leurs. Il ne leur a pas échappé que les lycéens, en descendant dans la rue, ont obtenu 4,5 milliards supplémentaires pour débloquer (ou commencer à débloquer) leur propre situation. En fait, plus que le taux exact des hausses de salaire, c'est l'absence de leur indexation sur les prix qui crée des difficultés. Mais ils ne sont pas les seuls à être confrontés à ce dilemme : les salariés du privé qui, depuis la reprise, avaient réussi à desserrer l'étau, risquent d'y être confrontés à nouveau. Dans sa lettre annuelle de recommandations salariales aux branches professionnelles et unions patronales, le CNPF vient d'appeler les entreprises à "proscrire toute forme de retour à l'indexation des salaires sur les prix". Mais le CNPF a relativement peu de pouvoir sur les chefs d'entreprise alors que le gouvernement en a beaucoup sur le salaire de ses propres fonctionnaires. A moins que ceux-ci ne se fâchent très fort.

Des mesures sont donc nécessaires, et il faut les prendre le plus rapidement possible pour qu'elles soient opérationnelles à temps, car une construction aussi énorme que la Sécurité sociale ne se bouscule pas d'un revers de main.

Monique Grima

Abonnez-vous les !

Spécial militants

Pour deux abonnements vendus, "Vendredi" vous offre : un des deux ouvrages " Dessins inspirés par l'actualité" ou "Le Feu et l'eau" + l'adhésion gratuite au Club + un "pin's"

N° de section |_|_|_|_|_|

N° d'adhérent |_|_|_|_|_|_|

Mon nom.....

Adresse.....

.....

.....

Code postal |_|_|_|_|_|

Ville.....

Je souhaite recevoir en cadeau :

- **"Dessins inspirés par l'actualité"** (1)
- **"Le Feu et l'eau"** (1)

(1) *Rayez la mention inutile*

Veuillez envoyer " Vendredi" de ma part à :

- 1 -

Nom.....

.....

Adresse.....

.....

.....

.....

.....

Code postal |_|_|_|_|_|

Ville.....

.....

.....

- 2 -

Nom.....

.....

Adresse.....

.....

.....

.....

.....

Code postal |_|_|_|_|_|

Ville.....

.....

.....

A renvoyer à : "Vendredi" - Service lecteurs

accompagné du montant des deux abonnements vendus soit 400 F

Abonnez-vous !

BON DE COMMANDE

A renvoyer à : "Vendredi" - Service lecteurs

10 rue de Solferino - 75333 Paris cedex 07

Merci de penser à joindre votre bande adresse

Nom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

- ❑ *1 -* Je m'abonne à "Vendredi" pour un an (44 numéros) : **200 F**
- ❑ *2 -* Je m'abonne à "Vendredi" et commande l'album "Dessins inspirés par l'actualité" : **250 F**
- ❑ *3 -* Je m'abonne à "Vendredi" et commande "Le Feu et l'eau" : **300 F**
- ❑ *4 -* Je m'abonne à "Vendredi" et commande l'album "Dessins inspirés par l'actualité" et "Le Feu et l'eau" : **350 F**
- ❑ *5 -* Je suis abonné à "Vendredi" et veux recevoir uniquement l'album "Dessins inspirés par l'actualité" : **100 F**
- ❑ *6 -* Je suis abonné à "Vendredi" et veux recevoir uniquement "Le Feu et l'eau" : **130 F**
- ❑ *7 -* Je suis abonné à "Vendredi" et veux recevoir "Le Feu et l'eau" et "Dessins inspirés par l'actualité" : **200 F**
- ❑ *8 -* Je ne suis pas abonné : j'ajoute **20 F** de frais de port par ouvrage commandé

Soit au total.....F

Ci-joint mon paiement par chèque bancaire ou postal

Date *Signature*

Je prends note que je recevrai en cadeau le pin's "Vendredi"

NOUVEAUX POUVOIRS DE LA MEDECINE

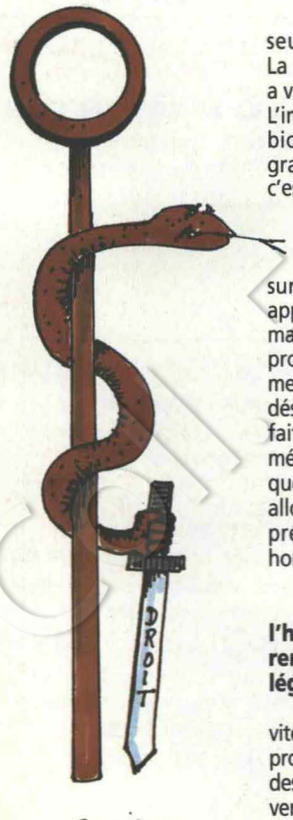
A-t-on le droit de garder les embryons obtenus en surnombre lors de la fécondation en éprouvette ? Doit-on autoriser la "location" du ventre des mères porteuses ? Quelles limites fixer aux manipulations génétiques ? Peut-on sans restrictions prélever des organes sur les cadavres pour les greffes ? Comment pratiquer les essais médicamentaux sur les animaux ? Et sur les hommes ? Quand arrêter la réanimation des sujets en état de coma dépassé, c'est-à-dire de mort cérébrale ?

Depuis 50 ans, l'extraordinaire développement des sciences de la vie et de la médecine a placé les chercheurs et les praticiens devant des situations inédites. Le serment d'Hippocrate et le code de la déontologie ne permettent plus d'y faire face. D'où l'avènement de l'éthique médicale, cette nouvelle discipline à la frontière de la science, de la médecine, de la philosophie et du droit, qui a pour objectif d'établir des règles permettant de répondre à ces situations nouvelles.

La France, grâce à François Mitterrand, a été la première à se doter d'un Comité national d'éthique, que préside Jean Bernard. Celui-ci figure d'ailleurs parmi les personnalités auditionnées pour la rédaction du "Projet pour l'an 2000". Enfin, une étude approfondie des aspects politiques majeurs de l'éthique médicale et des pratiques en vigueur en France comme dans les pays étrangers vient d'être demandée à Mme Noëlle Lenoir. Elle sera remise au Premier ministre en février 1991.



Le professeur Jean Bernard est directeur de l'Institut de recherches sur les leucémies et les maladies du sang, président de l'Académie des Sciences et membre de l'Académie française et, depuis 1983, président du Comité consultatif national d'éthique des sciences de la vie et de la santé. Il est l'auteur d'une trentaine d'ouvrages médicaux et littéraires, parmi lesquels : "Comment traiter les leucémies" (Flammarion), "Grandeur et tentations de la médecine", "Mon Beau Navire", "Et l'âme ? demande Brigitte" et "De la biologie à l'éthique" (Buchet-Chastel).



***"Vendredi"*. Qu'est-ce que la bio-éthique ?**

Professeur Jean Bernard. Le mot "morale" a longtemps été le seul employé, mais, aujourd'hui, il paraît désuet, poussiéreux. La morale n'est plus enseignée dans les écoles. Assez curieusement, on a vu surgir le mot "éthique" qui, en grec, signifie science de la morale. L'importance actuelle de la biologie a fait que, souvent, éthique et bio-éthique sont devenues presque synonymes. J'ai interrogé de grands hellénisants français et la meilleure définition de l'éthique, c'est la relation de l'âme, de la personne avec l'environnement.

Comment cette discipline récente est-elle née ?

Elle a deux origines. La première, indiscutablement, ce sont les sursauts d'indignation liés aux horreurs hitlériennes, quand on a appris que les médecins et les chercheurs allemands avaient utilisé de malheureux déportés comme cobayes. La seconde origine, ce sont les progrès de la connaissance. Jusqu'en 1937, la médecine était totalement impuissante et la vieille morale hippocratique était fondée sur le désintéressement et la compassion. Cette morale est devenue tout à fait insuffisante avec les admirables progrès de la biologie et de la médecine qui font que cette dernière a plus changé en cinquante ans que pendant les cinquante siècles précédents, ce dont témoigne un allongement très remarquable de l'espérance de vie (18 ans durant la préhistoire ; entre 28 et 30 ans en 1820 à Paris, 71 ans pour les hommes et 80 ans pour les femmes à Paris aujourd'hui).

Les multiples possibilités nouvelles d'intervention sur l'homme, par exemple sur son hérédité ou sa reproduction, rencontrent un réel vide juridique. Aussi a-t-on proposé de légiférer. Quel est votre sentiment ?

Comme l'a dit le président de la République : "La science va plus vite que l'homme". Si vous faites trop de lois, elles sont débordées par le progrès qui suit. Je pense qu'il faut définir un certain nombre de cas où des lois sont indispensables. Par exemple, la nécessité absolue de ne pas vendre le corps humain, ni en totalité ni en partie. Au contraire, dans d'autres domaines extrêmement mouvants, il est prudent de ne pas trop vite faire de lois et d'attendre un peu les événements. Une formule peut servir : la loi-cadre, qui propose un certain nombre de principes et permet d'étaler dans le temps les décrets d'application en fonction des événements. En matière d'éthique, il faut constamment concilier des impératifs contradictoires, régler des tensions contradictoires.

En attendant de légiférer, il faut trouver des règles pour les actes sans précédent que les médecins sont amenés à pratiquer : par exemple greffer un cœur de babouin sur un nouveau-né ! Qui en définitive, peut décider ? Qui peut tracer la limite du pouvoir des praticiens sur leurs semblables ?

Le médecin n'a jamais que le pouvoir que lui donne la société. Quelle règle adopter ? Voici la réponse : ce qui n'est pas scientifique n'est pas éthique. On ne doit jamais faire que ce qui est fondé scientifiquement. Il est des règles qui sont dues à trois des plus grands Français ayant existé : Descartes, Claude Bernard, Paul Valéry, qui ont dit à peu près la même chose : le vrai est ce qui est vérifiable. Donc, s'il y avait eu des expériences montrant que l'on peut greffer un cœur de singe sur une autre espèce animale, on aurait peut-être alors eu le droit de faire l'essai. Mais comme, jusqu'à maintenant, tout a montré que l'on n'était pas capable de franchir la barrière de l'espèce, qu'on ne peut pas greffer l'organe d'une espèce animale sur une autre espèce, cette tentative américaine était complètement absurde parce qu'elle n'était pas scientifique. A supposer que ce soit scientifique, qui décide ? Je crois que, quand il s'agit d'une tentative nouvelle, un médecin ne peut pas le faire sans l'avis du Comité d'éthique, dans l'état actuel des mœurs en France. S'il s'agit d'une méthode déjà éprouvée, c'est le Conseil de l'ordre qui donne son avis. Mais un médecin n'a pas le droit de faire n'importe quoi.

Vous présidez le Comité national d'éthique. Quel est son rôle ?

Son rôle est consultatif. Et sa force vient justement du fait qu'il n'a aucun pouvoir. Son pouvoir vient de la valeur morale des avis qu'il rend. Il est formé de 36 membres, plus le président, pour moitié, en gros, de biologistes et de médecins.

Combien de femmes ?

Très bonne question. Car, vous savez, le Danemark a décidé, dans sa loi, que la moitié appartiendrait au sexe féminin. Chez nous, il y a, environ, un tiers de femmes. Seulement, j'ai compensé cette insuffisance en donnant aux dames deux fois plus de travail, ce qui rétablit un certain équilibre ! Les questions sont posées par un ministre, par n'importe quel citoyen ou par un membre du Comité. Il faut, en moyenne, entre trois et cinq mois pour que le Comité rende un avis. De plus, chaque année, nous tenons des journées ouvertes aux citoyens. Le Comité répond à deux sortes de questions. Tantôt liées à la révolution thérapeutique : essais de médicaments, transplantations, registres. Tantôt conséquences de la révolution biologique, qui a donné à l'homme les trois maîtrises : de la reproduction, de l'hérédité et du système nerveux.

NOUVEAUX POUVOIRS DE L'HOMME

La France a été le premier pays au monde, grâce au président de la République, à avoir un Comité national, suivie maintenant par le Danemark, la Suède, le Canada, l'Australie et l'Italie. Mais les pays fédéraux vont beaucoup moins vite, par exemple l'Allemagne et les Etats-Unis. On peut prévoir un comité européen de bio-éthique. Mais il va y avoir, en 1993, des discussions très difficiles, parce que la France refuse absolument, et à juste titre, de vendre le sang et les organes, alors que beaucoup de pays le font, par exemple l'Allemagne.



Quelles règles, selon vous, adopter pour les prélèvements d'organes ?

Pour les prélèvements sur donneurs morts, il faut s'assurer de la mort : mort du cerveau, et non plus seulement arrêt du cœur. Selon la loi Caillavet, si la personne morte n'a pas dit expressément qu'elle était contre le prélèvement d'organe, le médecin a le droit de prélever l'organe. L'autre solution est d'avoir sur soi un document signalant qu'on autorise ou non les prélèvements.

C'est la fécondation médicalement assistée qui pose le plus de difficultés. Par exemple, lors de la fécondation en éprouvette, on a souvent des embryons en trop : que doit-on en faire ?

On sait congeler le sperme, mais pas les ovules. En outre, comme le prélèvement d'ovules est chirurgical, on en prélève suffisamment pour pouvoir répéter la fécondation. Quand on l'a réussie, il vous reste sur les bras, si je puis dire, quelques embryons inutilisés. Qu'en faire ? Les garder pour un autre couple ? Mais il y a risque de commerce. S'en servir pour l'expérimentation ? Mais tout ce que l'on peut faire sur l'embryon humain peut se faire sur l'embryon animal. Donc, ce ne serait pas justifié. De toute façon, la question est temporaire car, dans quelques années, nous saurons congeler les ovules, donc, la conservation des embryons sera sans objet. C'est très intéressant, car on s'aperçoit que, très souvent, un progrès de la recherche vient régler une question éthique.

Ajoutons qu'il y a un formidable abus de la fécondation médicalement assistée, méthode dont le succès ne dépasse pas 12%, et qui peut coûter jusqu'à 100.000 francs. Alors qu'il existe d'autres solutions. Plus de 40% des stérilités peuvent être prévenues par une meilleure prévention. En outre, on pourrait faciliter les adoptions d'orphelins d'Afrique ou d'Asie.

Le génie génétique permet aujourd'hui d'agir sur l'hérédité. Quelles limites fixer aux manipulations qui seront bientôt réalisables ?

C'est la question la plus importante. Il y a, d'un côté, un devoir absolu : celui de ne pas modifier le patrimoine génétique d'un individu. Sinon, on voit tout ce que les Hitler de l'avenir pourraient faire. D'un autre côté, l'idée qu'on a le moyen de prévenir les maladies génétiques et qu'on ne le fait pas est difficile à supporter. Une fois encore, un progrès de la connaissance a apporté un début de solution. En effet, on s'est aperçu qu'il existe deux sortes de gènes : ceux qui gouvernent tout le corps, et ceux qui gouvernent chaque organe. Par exemple, on commence, sans modifier l'individu, à savoir agir sur le gène de la moelle osseuse, qui est responsable de graves maladies de l'hémoglobine. Bientôt, on modifiera son gène de la moelle osseuse : il restera ce qu'il est, mais on ne sera plus malade. On ne règlera toutefois qu'une partie de la difficulté, car on n'empêchera pas la transmission héréditaire. Mais ce sera une très grande avancée.

La réanimation a fait des progrès considérables. Par exemple, elle permet de maintenir en vie de grands prématurés. Qui doit décider de les laisser vivre lorsque l'on sait que les fonctions essentielles sont lésées définitivement ?

Vous savez qu'à l'heure actuelle, on est capable de faire vivre un enfant qui naît à six mois de grossesse et à un kilo. Les spécialistes se sont aperçus qu'il était très difficile de porter un pronostic à la naissance chez ces prématurés et, qu'une semaine plus tard, on a beaucoup plus d'éléments pour pouvoir se prononcer. Ils ont donc pris la décision de les faire vivre une semaine et prennent leur décision à ce moment-là. Cela pose une question éthique très grave : qui prend la décision au bout de cette semaine d'observation ? Aux Etats-Unis, la tendance est de dire que ce sont les parents qui, informés, doivent prendre la décision. En France, les parents étant accablés, et dans plus de 50% des cas, le père et la mère étant d'un avis différent, on pense que c'est aux médecins de prendre la décision, après avoir tout expliqué aux parents.

L'idée d'une école de bio-éthique pour chefs d'Etat, telle que vous la suggérez dans "De la biologie à l'éthique", vaut-elle toujours ?

Cela avait été proposé. Le recteur Robert Mallet avait créé, il y a douze ans, le "Mouvement universel de la responsabilité scientifique". Nous nous sommes aperçus que beaucoup de difficultés venaient du fait que les hommes d'Etat n'étaient pas tout à fait au courant de ces questions. Or, en biologie, quand un cas très difficile se pose, nous convoquons, dans une île grecque, les 12 ou 15 meilleurs spécialistes du monde. Nous passons 15 jours ensemble et cela fait beaucoup avancer la question. Pourquoi ne pas, de même, réaliser une école d'été pour chefs d'Etat ? A l'époque, seul le Premier ministre du Canada, M. Trudeau, avait répondu. Mais j'ai l'intention de relancer cette idée.

Votre livre se termine par un chapitre d'anticipation : la bio-éthique en 2090. Sur quels principes devra-t-elle s'appuyer ?

Ce chapitre avait surtout pour objet d'attirer l'attention sur les grands dangers de la relation entre l'éthique et l'argent. Voici une petite annonce passée il y a quelques années dans un journal du soir brésilien : "Fernando Gomez, 28 ans, bonne santé, vend son rein droit. Prix à débattre." Dans de nombreux pays, les gens vendent leur sang ; si, dans un but de rentabilité, tous les contrôles ne sont pas parfaits, vous transmettez l'hépatite, le sida, etc. Autre question, concernant l'argent : combien une société peut-elle consacrer à la santé, et pour qui ? Exemple : le 10 décembre dernier, un enfant nécessitait, de façon urgente, une greffe de moelle osseuse. Sinon, sa mort était certaine rapidement. Coût : 500.000 francs. Mais les crédits de l'hôpital étaient épuisés ! Ce genre de cas va se poser de plus en plus souvent.

Le deuxième principe est le respect de la personne. Facile à l'âge moyen, difficile aux deux bouts de la vie. La fin pose, par exemple, la question des états végétatifs chroniques. Le début, celui de l'embryon. Déjà, saint Thomas d'Aquin le définit comme une personne humaine potentielle. De tous les phénomènes de la vie, celui-ci me paraît le plus remarquable : nous venons d'une seule cellule qui contenait tout en puissance, foie, poumon, cœur, cerveau...

Le troisième principe est le respect de la connaissance. Jacques Monod a défendu l'idée que la connaissance était le premier des devoirs. Deux amendements sont nécessaires. Dans le temps : faire un moratoire en cas de difficulté. Et dans l'espace : quand la recherche est incertaine, ne permettre qu'à quelques laboratoires de haut niveau de la faire. Il y a longtemps eu opposition entre respect de la connaissance et de la personne. Une des fonctions de l'éthique est de les rapprocher.

Au total, la bio-éthique est fondée sur quatre principes : respect de la personne, de la connaissance, refus du lucre et responsabilité du chercheur.

Propos recueillis par Ghislaine Toutain et Claude Polak

Vient de paraître

On se reportera avec intérêt au rapport 1989 du Comité national d'éthique qui vient de paraître (avis, rapports, actes des journées annuelles, publications, etc...)
Documentation française, 194 p., 100 F

Depuis 1982, 10.816 "bébés éprouvette" sont nés en France, dont 2.139 depuis le 1er janvier 1990.



L'unification économique n'est pas la plus facile

Depuis le 3 octobre, l'Allemagne est née de l'adhésion des cinq länder de l'ex-RDA à la RFA, territoires qui intègrent ainsi la CEE. Mais, derrière la fête de l'unité et de la liberté retrouvées, se cache une réalité plus sombre : les difficultés économiques et sociales de la partie orientale de l'Allemagne.



Le système économique de l'ex-RDA s'effondre sous l'effet d'une double modification structurelle : le passage d'une économie planifiée à une économie de marché ; la réorientation totale de ses échanges extérieurs, ses traditionnels clients de l'Est étant victimes de la décomposition de leurs économies et d'un manque de devises pour payer leurs exportations.

L'Allemagne et la CEE devront donc endurer un coût économique important mais générateur d'un surcroît de croissance et des conséquences sociales graves à court et moyen termes.

Coût pour l'Allemagne, coût pour la CEE

Le premier retard dont souffre la partie orientale de l'Allemagne est un retard de productivité qui touche tous les secteurs de l'économie : l'agriculture, dont la population active devra être réduite de 75% ; le secteur privé où, par exemple, l'entreprise d'optique Zeiss réalise aujourd'hui le même chiffre d'affaires dans la partie occidentale que dans la partie orientale de l'Allemagne mais avec trois fois moins de personnel ; le secteur public, dans lequel l'efficacité est moindre avec des effectifs plus nombreux.

La restructuration des entreprises est en second lieu indispensable. Un tiers d'entre elles devront être fermées. Les autres devront faire face à une sous-capitalisation et à la réalité des coûts de production nécessitant des investissements importants en fonds propres et une amélioration de la productivité. Cela pourra se traduire par la substitution d'une usine neuve à l'ancienne, trop obsolète.

Le coût financier de l'unification sera très élevé : environ 100 milliards de DM par an (340 milliards de francs) pendant 5 ans, soit 75% de l'excédent commercial de la RFA en 1989. Cependant, ce chiffre ne prend pas en compte la spéculation qui a démarré dès l'annonce de l'unification. A Berlin , pénurie de logements et recentrage de quartiers, jusque-là périphériques, comme Kreusberg, ont déclenché une spéculation foncière prévisible.

L'impact pour la CEE sera moins important que pour l'Allemagne : la Commission européenne estime en effet que 80% des acquis communautaires sont directement applicables aux cinq nouveaux länder. Depuis le 1er juillet, les règles de concurrence sont entrées en vigueur et, depuis le 3 octobre, la libre circulation des personnes, des capitaux et des services est respectée.

Ainsi, les dérogations seront des exceptions et concerneront essentiellement trois secteurs :

- L'environnement, pour une période transitoire de 5 ans et pour les seules entreprises existantes.
- L'agriculture et la pêche, pour une période transitoire de 2 ans assortie de procédures particulières destinées à sauvegarder l'agriculture des autres Etats membres.
- Les accords commerciaux qui liaient la RDA et les pays de l'Est seront maintenus jusqu'au 31 décembre 1991 ou 1992 pour les produits destinés exclusivement au territoire de l'Allemagne orientale.

L'intégration de l'ex-RDA coûtera ainsi annuellement 2 milliards d'ECU (14 milliards de francs) à la CEE, de 1991 à 1993, mais apportera 1,5 milliard d'ECU (10,5 milliards de francs) en ressources. Le solde n'impliquera donc pas de modifications de la réglementation communautaire.

Si l'unification allemande représente un coût économique important, elle est aussi génératrice de croissance en raison notamment de la forte poussée des investissements publics et privés. La croissance pourrait ainsi atteindre 4% du PNB. Toutefois, cela suppose que l'offre se développe rapidement et que n'apparaissent pas des tensions sur les capacités de production qui seraient à l'origine d'un choc récessionniste.

On attend ainsi de l'Allemagne qu'elle montre la manière dont on peut restructurer l'économie d'une région quand on dispose de capacités financières importantes : l'exemple pourrait alors servir de modèle pour d'autres régions d'Europe.

Un chômage important

La première difficulté est constituée par l'emploi : un tiers de la population active, soit 3 millions de personnes, devrait se retrouver au chômage. On supprimera pour la seule agriculture de 1,5 à 2 millions d'emplois. Le chômage touchera d'abord les personnes les plus âgées et les femmes, dont 80% travaillaient en RDA.

Toutefois, l'augmentation du chômage ne devrait pas apparaître dans les statistiques avant le début de 1991 : en effet, jusqu'au 31 décembre 1990 dans le secteur public, et jusqu'au 30 juin 1991 dans le secteur privé, les licenciements sont interdits par convention collective. Les salariés du secteur public soit font l'objet d'un reclassement lorsque cela est possible, soit en position de sureffectif, bénéficient d'une prime d'attente de 70% du salaire antérieur brut mais ne sont pas licenciés. Un mécanisme analogue de maintien dans l'entreprise est prévu dans le secteur privé : les personnes en sureffectif bénéficient de l'allocation chômage de l'ancienne RFA (70% du salaire antérieur brut) augmentée d'une allocation compensatrice (22% de ce même salaire), soit 92% de leur salaire antérieur brut sans travailler mais sans être licenciées. L'objectif poursuivi, outre de ne pas augmenter le chômage, est de favoriser la formation professionnelle au sein même de l'entreprise. Cependant, l'ensemble des mécanismes mis en place fait apparaître un important chômage déguisé.

Un écart de niveau de vie à combler

La seconde difficulté est la différence de niveau de vie entre la partie orientale et la partie occidentale. Même après leur augmentation de 250 à 300 DM (850 à 1.020 F) par mois, l'écart des salaires nets mensuels en témoigne : pour un ouvrier qualifié de la métallurgie, de 1.300 à 1.500 DM (4.400 à 5.100 F) d'un côté, contre 2.500 à 2.800 DM (8.500 à 9.500 F) de l'autre. Pour le secteur public, l'écart de salaire reste aux alentours de 40%.

La seule certitude quant aux conséquences économiques et sociales de l'unification allemande est que les difficultés ont commencé le 3 octobre 1990. Toutefois, celles-ci ne devraient pas détourner l'Allemagne de la construction européenne, d'une part parce que l'unification s'est effectuée dans le cadre de l'Europe, d'autre part parce que la puissance économique de l'Allemagne devrait permettre à ce pays de "digérer" l'unification en moins d'une décennie : plus qu'un fardeau, la partie orientale de l'Allemagne deviendra alors un atout supplémentaire pour l'Europe unie.

Loeiz Rapinel
responsable du groupe de travail "Unité allemande"
auprès du secrétaire national adjoint chargé des Affaires européennes

CSCE : la fin de l'ère de l'affrontement et de la division

François Mitterrand a clos, mercredi dernier, le deuxième sommet de la Conférence européenne pour la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui a réuni, pendant deux jours, à Paris, onze chefs d'Etat et vingt-sept chefs de gouvernement d'Europe et d'Amérique du Nord.

En prélude à ce sommet, les vingt-deux pays membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie ont signé, à l'Elysée, le 19 novembre, le premier traité sur la réduction des forces conventionnelles (FCE). Aux termes de ce traité, cent mille pièces d'armement (chars, véhicules blindés, avions, hélicoptères, artillerie) sont promises à la casse en trois ans (cf. "Vendredi" n° 79).

"Les Européens ont dix ans pour gagner la course de vitesse qu'ils ont engagée contre l'histoire... ou avec elle"

François Mitterrand

La CSCE, quant à elle, s'est achevée par la signature de la "charte de Paris pour une nouvelle Europe", qui ouvre la voie à une Europe démocratique, pacifique et unie, fondée sur une nouvelle qualité des relations entre Etats. Cette charte affirme que "l'ère de la confrontation et de la division en Europe est révolue". Elle définit les principes de la nouvelle coopération entre les Etats membres et fixe les nouvelles institutions de la CSCE (cf. encadré).

Dans son discours de clôture, le président français a estimé qu'il s'agit de construire une "Europe dynamique, qui rassemble ses forces, où chacun se sente chez soi, une Europe pacifiée, qui rejette dans l'oubli l'Europe mutilée, disputée, que nous avons connue, une Europe attachée à l'autre rive de l'Atlantique par une relation vivante."

Ce sommet historique qui, selon François Mitterrand, "autorise un grand espoir", s'est cependant déroulé dans un contexte marqué par la crise du Golfe et la volonté des Etats-Unis de préparer, en coulisses, le terrain à l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU d'une résolution autorisant le recours à la force contre l'Irak. Sur ce point, la France a seulement donné son accord à l'ouverture d'une discussion pour l'élaboration d'une telle résolution, sans préjuger du résultat.

Il fut aussi marqué par les craintes exprimées publiquement par de nombreux pays de l'Est, confrontés à des tensions de minorités ethniques et à une situation économique préoccupante, de voir se perpétuer une Europe à deux vitesses. "Economie, écologie, harmonisation des niveaux de vie, voilà où on attend nos décisions", a répondu François Mitterrand dans son discours de clôture.

Ghislaine Toutain

Les grands principes de la Charte

Ils sont contenus dans deux chapitres : "Une nouvelle ère de démocratie, de paix et d'unité" ; "Orientations pour l'avenir".

• Pour assurer cette nouvelle ère de démocratie, les Etats membres s'engagent à "réaliser les espérances et les attentes que (nos) peuples ont nourries pendant des décennies : un engagement indéfectible en faveur de la démocratie fondée sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales, la prospérité par la liberté économique et par la justice sociale, et une sécurité égale pour tous nos pays." Ainsi figurent, parmi les objectifs communs, le développement des économies de marché en vue d'une croissance économique durable, le respect du "libre arbitre individuel", l'application du principe de l'Etat de droit ou encore le non-recours à la menace de la force contre l'intégrité territoriale d'un Etat.

• Pour mettre en œuvre ces objectifs, les 34 signataires ont créé une série d'institutions nouvelles : un conseil des ministres des Affaires étrangères, se réunissant au moins une fois par an et, pour la première fois, à Berlin ; un secrétariat permanent à Prague ; un centre de prévention des conflits, installé à Vienne ; un bureau des élections libres à Varsovie et la création, retenue dans son principe, d'une assemblée parlementaire.

Pologne : Walesa président, et après ?

Question : la compétence l'emportera-t-elle sur la démagogie ? Tel est l'enjeu de la prochaine élection présidentielle polonaise.



▲ *A côté de Walesa, combien fera Mazowiecki ?*

"Mon programme sera le vôtre", ces paroles, en forme de promesse, reflètent la tonalité démagogique de la campagne électorale de Lech Walesa, mais également de celle de la plupart des autres candidats au poste de président de la République de Pologne.

Le 25 novembre, jour du premier tour des premières élections présidentielles, montrera peut-être le vrai visage de la Pologne : visage de la passion ou de la raison ou encore du désarroi. Tant il est vrai que cette opinion publique, versatile et contradictoire, qu'il est impossible de saisir clairement à travers les sondages, ne fait qu'exprimer ce désarroi face à une situation économique difficile et à une unité nationale brisée. Les piliers de la résistance à l'ennemi commun, le communisme, ont été, depuis le milieu des années 70, le consensus entre forces politiques et l'union sociale des intellectuels, ouvriers et paysans.

C'est sur cette base que le premier gouvernement non communiste, dirigé par Tadeusz Mazowiecki, a été construit. On y trouvait côte à côte des membres de la droite libérale, tel le ministre Alexandre Hall, des partisans du libéralisme économique, comme Balcerowicz, des intellectuels catholiques, ou encore Jacek Kuron, le père de l'opposition polonaise, militant de la gauche laïque.

Cette formule originale a fasciné et servi de modèle à bien des voisins de la Pologne, telles la Tchécoslovaquie, avec le Forum démocratique, ou la Bulgarie, avec l'Union des forces démocratiques.

En une année, le monde a changé. Le communisme s'est effondré partout en Europe de l'Est. Parallèlement à tous ces événements spectaculaires, la vie quotidienne des Polonais est restée aussi difficile : plus de pénurie, mais une économie de marché avec les prix du marché international et des salaires polonais, la création d'entreprises performantes, le démontage des complexes industriels improductifs, construits sur le modèle stalinien et, donc, l'apparition du chômage. Pour le quotidien des Polonais, le miracle s'est fait attendre.

Dans ce contexte politique et social entièrement nouveau, fait de mécontentement et de frustration, le consensus ne pouvait plus se maintenir.

Divers points de vue et ambitions personnelles se sont articulés petit à petit dans des forces politiques qui sont entrées en compétition avec le gouvernement Mazowiecki.

Les intellectuels de Solidarité ont mal compris le mécontentement social, tout comme ils ont mal mesuré la frustration de Lech Walesa, isolé à Gdansk... Ce dernier, pourtant perçu comme le personnage clef du changement polonais, n'avait pas trouvé de place dans l'agencement institutionnel. Sentiment de culpabilité collective et défiance cohabitent dans l'esprit des Polonais par rapport à ce personnage charismatique. Pour tout observateur de la scène polonaise, les signaux extérieurs montrent un rapport des forces favorable à Walesa. Bénéficiant de l'appareil militant et des fonds du syndicat, il est présent dans tout le pays, et mène une campagne plus dynamique et offensive que ses adversaires. Les autres compétiteurs, privés de moyens financiers ou ayant fait un choix de campagne en retrait, comme Mazowiecki, paraissent distancés.

Toutefois, si une victoire de Lech Walesa est probable, elle n'est pas certaine. De nombreux facteurs entrent en jeu. Tout d'abord, l'élection se joue à deux tours, et la multiplicité des candidats semble interdire à Lech Walesa, selon les derniers sondages, une élection au premier tour. Avec 35% des intentions de vote, il faudra des reports de voix pour le second tour.

S'il apparaît évident qu'il bénéficiera des 7% de voix dont est crédité le candidat paysan Bartoszcze, il est impossible de savoir ce que feront les 17% d'électeurs qui, selon le plus récent sondage, préfèrent voter pour le milliardaire polono-canadien, Tyminski, ou encore les 2% qui veulent se porter sur le leader de la droite nationale, Moczulski.

De son côté, Mazowiecki, crédité de 19% des intentions de vote, pourrait bénéficier, s'il se maintient au second tour, du report des voix communistes : 5% environ.

L'autre élément dont il faut tenir compte est le caractère contradictoire des promesses de Lech Walesa, qui peuvent se retourner contre lui. C'est l'avis de certains experts qui semblent persuadés que ce sont le professionnalisme et le sérieux du candidat qui compteront au second tour.

Il faut également prendre en compte le vote de certaines catégories sociales et en particulier des femmes qui, bien que mécontentes de leurs conditions de vie, redoutent d'avoir un président qui affirme des positions très répressives sur l'avortement et la contraception.

Imprévisible est le résultat, imprévisible est Lech Walesa, pourfendant la politique économique du gouvernement, puis demandant à son principal artisan, le ministre de l'Economie, Balorowicz, de devenir son Premier ministre. Si imprévisible que certains pensent, qu'une fois au Belvédère, Lech Walesa s'assagira.

Toutefois, les séquelles d'une telle campagne de démagogie resteront. Campagne où les "maladresses" de Lech Walesa ont permis à l'antisémitisme de se développer et où les intellectuels ont été montrés du doigt.

L'enjeu politique est de taille. Il n'est probablement pas aussi net qu'une alternative entre la démocratie ou la barbarie. Mais ce choix sera déterminant pour la stabilisation du pays. Adam Michnik, qui parcourt les routes de Pologne, explique inlassablement que ce qui commence comme Péron finit comme Péron.

Sonia Mink

AUJOURD'HUI ETRE PROF C'EST AVOIR LA POSSIBILITE DE TRAVAILLER AVEC DES ENTREPRISES. AUJOURD'HUI ON PEUT ETRE PROF AVEC UNE FORMATION TECHNIQUE. AUJOURD'HUI UN PROF DU SECONDAIRE PEUT ENSEIGNER EN FAC. AUJOURD'HUI LE METIER DE PROF A CHANGE.

Pour enseigner renseignez-vous.

Composez le 36.14 Edutel ou appelez le Ministère, Tél. : 16.1.49 95 44 44.

PROFESSION PROFESSEUR.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

ECOM R.C. Paris B 301 689 113

Coll. Fondation Jean-Jaurès

VOTRE COURRIER

Les événements de toute nature auxquels nous assistons en ce moment suscitent vos réflexions tous azimuts. Lieu géométrique : responsabilité individuelle et responsabilité collective.

Rendons-nous compte qu'avec l'effondrement du pseudo-socialisme stalinien, plus rien ne fait contre-poids au capitalisme. L'URSS avait mal joué son rôle, certes, mais, vaille que vaille, elle contenait les USA. Les socialistes tentaient de passer entre les deux. Et maintenant ?
Je suis pris d'angoisse quand je vois les jeunes de l'Est, les Soviétiques, les Polonais, les Roumains, etc. Et les Chinois ! Séduits par le mirage Coca-Cola, ils semblent croire qu'il suffira de copier les USA pour trouver confort, paix et sécurité. Nous devrions, nous aurions dû, nous, socialistes, si nous avions été nous-mêmes, représenter une autre issue, une autre perspective que celle de devenir les jouets des magnats de la finance qui, eux, exigent l'économie de marché parce qu'ils n'ont jamais fait qu'exploiter le monde et qu'ils ne tolèrent pas de limites à ce droit qu'ils s'arrogent ; et nous les laissons faire...
Il n'y aurait jamais eu un pseudo-parti écolo si nous avions, comme nous le devions, pris en charge tout le bien commun. Voilà Waechter qui ouvre les portes à Le Pen sous prétexte de neutralité. Et notre prétendue écologie à nous n'est qu'un masque. Le socialisme est écologique ou il n'est pas. Le capitalisme est indifférent à l'écologie ou il n'est pas. J'exagère ? Non, parce que le capitalisme, c'est le service de quelques privilégiés. Le socialisme, c'est le service du bien public.
J'attends de "Vendredi" autre chose que des affirmations du genre : "Le socialisme lave plus blanc...". Je veux des appels vifs, des appels violents parfois, chaleureux toujours, pour susciter, accueillir, confronter des idées, des perspectives, des exigences, des essais, des réalisations en vue d'un projet de socialisme réel aujourd'hui. Je voudrais que ce principe élémentaire en éducation civique soit traité, discuté, prouvé par "Vendredi".
Il n'y pas de vraie démocratie politique sans démocratie sociale. Il n'y a pas de démocratie sociale sans démocratie politique.
André Beaugé - Six-Fours-les-Plages (83)

Nous avons eu à tolérer les médisances ou calomnies de certains de nos dirigeants à l'égard de certains autres. Les raisons en ont toujours été douteuses. Les attaques en dessous de la ceinture sont passibles de la sanction maximale. Rappelons les innombrables attaques dont Pierre Mauroy fut la cible.
Les socialistes au pouvoir ont une responsabilité importante dans ce climat pourri, ils feraient preuve de courage politique en créant une table ronde visant à fixer un code de bonne conduite politique et des règles déontologiques précises et évidemment permanentes avec l'ensemble des médias. Cela aiderait, peut-être, à redonner une image un peu plus favorable des acteurs de la vie politique.
Le message ne passe pas (peut-être ne passe-t-il plus en raison des motifs évoqués plus haut). Les uns et les autres se plaignent de n'être pas ou mal compris. Un discours doit être ciblé et adapté au public qu'il doit toucher... dans sa forme et son contenu.
On connaît assez bien le registre des vocabulaires nécessaires, on sait aussi qu'il existe des différences de compréhension assez sensibles entre milieux sociaux. Les technocrates des cabinets devraient s'intéresser de plus près à la théorie de la communication transversale.
Il est vrai, cependant, qu'indéboulonnables, traversant sans encombre notable les régimes politiques, ils n' ont rien à faire d'un effort de communication ou de démocratie. Les gouvernements se défont, eux, restent.
Alain Compagnie - Le Caire

Enseignant depuis 1947 dans les Centres d'apprentissage comme PEG, dessin industriel, j'ai connu, à Lyon, la violence et la provocation envers le corps enseignant. Plusieurs fois, il nous a été (je dis nous, car il fallait avoir beaucoup de solidarité entre profs) nécessaire d'utiliser la force physique envers des garçons de 16 à 20 ans.
J'ai toujours cru que la compétence, l'intelligence et la générosité étaient nécessaires pour instaurer, non pas une autorité, mais un (je ne dirai pas un consensus) consentement à la convivialité. Vieux professeur, en retraite depuis 10 ans, j'en reste convaincu.
Alors, que faire ?
Tout d'abord, dégager le financement de la rénovation matérielle des établissements des budgets de l'Etat, des régions et des départements. Je crois que les difficultés du primaire sont résolues dans l'ensemble, encore que les moyens pédagogiques audiovisuels manquent ou ne soient pas encore perçus comme nécessaires.
Dans les années précédant la guerre ou la suivant, la modernisation des PTT est passée par l'emprunt.
Que l'Etat lance un emprunt spécifique pour la rénovation de l'Education nationale. Il répartira ensuite dans les régions, les départements selon les besoins. Les parts de cet emprunt devraient être de faible grandeur pour que chacun puisse apporter même 100 ou 200 F si nécessaire.
André Jaumot - Paulhan (34)

Vos différentes offres d'abonnement ne m'ont pas échappé mais, avant de me rapprocher un peu plus d'un mouvement politique qui a généralement ma sympathie, j'ai fait quelques réflexions.
Je suis, depuis 8 ans, salarié d'une grande société nationalisée, la première en France dans son domaine. Le président de cette société a tenu, lors de sa prise de fonction, à faire savoir au personnel qu'il est socialiste. Il a précisé qu'il allait se préoccuper des conditions matérielles des différentes catégories en commençant par les plus élevées.
Le résultat ne s'est pas fait attendre. En mai 1990, un des syndicats représentatifs pouvait souligner que la moyenne de salaire mensuel des producteurs de base et intermédiaires (je suis producteur de base) avait diminué en un an de 13,8% alors que le même chiffre pour les inspecteurs avait augmenté de 16,4% (source : le bilan social 1989, publié par la société).
Le 14 octobre dernier, j'écrivais à l'un des directeurs du personnel de mon employeur. Dans cette lettre, j'évoquais certaines anomalies d'ordre administratif et la qualité de socialiste de notre président.
Chacun sait qu'il existe, au Parti socialiste, divers courants de pensée, diverses sensibilités. Chacun sait aussi qu'on ne gouverne pas avec de l'idéalisme mais qu'en gouvernant sans idéal on perd son âme. Il faut donc faire un dosage entre l'idéalisme utopique et le pragmatisme absolu.
J'aimerais que soient mieux définies, pour le Parti socialiste, les limites à l'intérieur desquelles peuvent évoluer les courants de pensée et les sensibilités, sans pour autant recourir aux techniques d'exclusion qui ont été appliquées par d'autres en d'autres temps. C'est difficile, j'en conviens. Je me souviens que la démocratie est un mauvais système politique mais que nous n'en connaissons pas de meilleur. Et puis, cela pourra éviter qu'il suffise d'acheter une carte du PS pour se dire socialiste.
Jean Le Letty - Saint-Germain-en-Laye (78)



Ma bonne ville de Clermont-Ferrand est une ville à gestion socialiste : 44 élus "majorité présidentielle" sur 55. Dans ce conseil municipal, Michèle André, par ailleurs secrétaire d'Etat à la Condition féminine, a en charge les activités sportives.
Lors du dernier conseil municipal, le 26 octobre 1990, Michèle André, en tant que rapporteur de la commission des activités socio-éducatives (!), a sollicité le vote d'une subvention de 948.000 F pour financer (en partie) le prologue de Paris-Dakar, qui fera étape dans le "désert" auvergnat en décembre ! Pour le moins surprenant quand on connaît la mentalité des gens du Paris-Dakar, qui ne donnent pas particulièrement dans le féminisme !
Faut-il rappeler que le Paris-Dakar est condamné, sur le fond et la forme, par plus de 200 associations tiers-mondistes et caritatives, avec lesquelles j'imaginais naïvement que le Parti socialiste avait quelques affinités... Ma déception est profonde en tant que militant de gauche et partisan de la coopération Nord-Sud.
C'est donc Clermont-Ferrand qui, grâce à l'emphase des élus socialistes, accueillera cette mascarade publicitaire et ce symbole obscène du néocolonialisme. Cela démontre en tout cas la distance qui sépare la morale de la politique et de l'argent. Il est désolant d'assister au règne de l'affairisme, du paraître et de l'illusoire, encouragé par certains élus.
Michel Colombeau - Clermont-Ferrand (63)

Je suis retraité de l'Education nationale. Le montant de ma retraite s'élève à 14.121 F par mois nets. J'ai appris avec intérêt que, du fait de la CSG, elle pourrait être amputée d'environ 100 F par mois. Or, avec le même revenu, si j'étais salarié encore en activité, je bénéficierais d'une bonification mensuelle de 32 F.
Cela s'explique par le fait que les retraités, ne versant pas de cotisation vieillesse, ne peuvent... et pour cause, bénéficier de leur diminution prévue par le projet de loi de la CSG.
Eh bien, cela me semble tout à fait normal. Quand le système des retraites de la fonction publique a été mis au point, voilà près de cent ans, l'espérance de vie était d'environ 45 ans. Elle est maintenant de 72 ans pour les hommes et de près de 80 ans pour les femmes.
Cent francs par mois pour 27 années de vie supplémentaire, ce n'est pas cher payer ! Car il faudra bien qu'un jour, actifs et retraités, nous supportions le coût de cette rallonge de l'existence !
Cependant, j'aurais volontiers supporté de payer un peu plus pour que soit très fortement réduite la charge imposée à un petit retraité à partir de 5.800 F par mois, toujours d'après "Le Monde" du 20 octobre 1990.
Alors, à cette réserve près, j'approuve pleinement le projet de loi de la CSG, qui introduit plus de justice dans le financement de notre système de protection sociale.
Maurice Rabeau - Bordeaux (38)

J'ai lu et relu le document sur la CSG. Bravo ! Mais encore faudrait-il que tous les journaux le reproduisent et que tous les autres moyens d'information s'en fassent l'écho, afin qu'on ne voie plus des smicards ou assimilés sortir manifester dans la rue pour défendre qui ? contre leurs intérêts... ceux qui gagnent plus de 18.000 F bruts par mois ! Incroyable mais vrai !
La "fiche n° 3" mérite largement d'être publiée in extenso dans tous les journaux et, pourquoi pas, à la télévision ?
Noël Pantalacci - Vivario (20)

Peut-on dire que l'institution de la CSG est un nouvel impôt ? Sans ambiguïté, la réponse est oui !
Le financement de la protection sociale ne peut reposer sur une retenue d'office fixée par le gouvernement sur l'ensemble des revenus des salariés, ce serait en fait l'étatisation pure et simple de la Sécurité sociale.
La CSG est une solution de facilité que voudrait s'accorder le gouvernement pour faire face aux dépenses de la Sécurité sociale. Il lui suffirait tout simplement de majorer à sa volonté les taux des prélèvements pour compléter les déficits réguliers et constamment en hausse, tel un véritable impôt levé pour faire face à des dépenses prétendument imprévues.
La Sécurité sociale doit rester gérante et responsable de sa propre gestion, sans intervention politique.
Alain Ignacimouttou - La Crau (83)

Transitions démocratiques au Maghreb

Colloque organisé par la Fondation Jean-Jaurès et l'ISER

Trois thèmes de réflexion.

- **Transition à la démocratie et culture politique** avec *Khemaïes Chamari, Alain Chenal, Tayeb Chentouf, Dominique Lecourt* et *Hocine Aït-Ahmed.*

- **La société civile, acteur de la transition démocratique** avec *Pierre Guidoni, Aïdra Touati, Moncef Markouzi, François Burgat, Michel Vauzelle* et *Hocine Aït-Ahmed.*

- **Démocratie et développement** avec *Georges Morin, Lahouari Addi, Fathallah Oualalou* et *Joël Maurice.*

Lundi 10 et mardi 11 décembre, Centre de congrès du Palais des Papes, Avignon.
Rens : (1) 45.56.78.10

Une femme, c'est ça !

C'est une constatation qui s'impose, après la lecture de la une du "Parisien" : "Flo, t'es un vrai mec !"
Mais le secrétaire de rédaction de ce quotidien populaire était-il, à ce point, gangrené par le machisme ? On ne dit pas une "vainqueuse", et vous le voyez faire imprimer la "gagneuse" ? Cela ferait mauvais genre !
Alors, pas de doute, Florence est un "mec". Sinon, comment expliquer que "la petite fiancée de l'Atlantique" ou encore la "reine des mers" ("France-Soir" dixit), puisse arriver devant les loups de mer ?
Si encore on avait appelé cette régate "promenade pour une bénédictine", ou encore "ballade pour chéri-cherry", passe encore, mais gagner la "route du Rhum", c'en est trop.
Il faut s'y faire -Eon, Eon, petit Poupon- Florence est un garçon. **J.R.**



Maurice Girodias : "L'Affaire Kissinger"

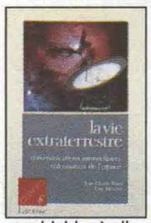
Girodias raconte que le papier à lettres d'Henry Miller était marqué de ce proverbe brésilien : "Si la merde valait de l'argent, les pauvres naîtraient sans cul", qu'il faisait sien. Quel éditeur a traversé davantage de tribulations que Girodias, rencontré plus de vicissitudes et de persécutions ? Lui qui fit découvrir Miller donc, et Nabokov, Beckett, Burroughs, mais que la censure contraignit ("Lolita") à s'exiler aux Etats-Unis.
C'est Philippe Sollers qui préface "L'Affaire Kissinger", ce livre impossible. Girodias-Sisyphe monte une nouvelle maison d'édition à New York, cette ville "parfois belle comme peuvent l'être certaines femmes laides." Il a l'idée, un jour, de publier le best-seller imparable "President Kissinger". Comment et pourquoi les puissances d'argent, la CIA, la justice et jusqu'à ses proches, font couler le projet et éliminer le gêneur. C'est le récit vif, cinglant, et jamais désespéré, malgré l'hostilité d'une réalité laide et vulgaire : l'inusable persécution de l'esprit.
La Différence, 114 p., 69 F.

Karl Jaspers : "La Culpabilité allemande"



1933. A l'avènement du nazisme, Jaspers jouissait, dans son pays, d'un prestige aussi grand que celui de Heidegger. Mais celui-ci ne récusa pas le nazisme (pas plus que l'ensemble des élites allemandes, ainsi que le rappelle Pierre Vidal-Naquet en préface), alors que Jaspers -à raison de son hostilité déclarée- fut contraint à un rude exil intérieur.
1946. Réintégré à l'université de Heidelberg, Jaspers publie "La Question de la culpabilité", où il s'interroge sur les responsabilités individuelles de ses compatriotes et la responsabilité collective de la nation allemande, sur leur responsabilité morale et leur culpabilité politique, face au bilan 1933-1945 de l'Allemagne hitlérienne. Le texte est connu. D'une haute exigence, Jaspers n'hésite pas à replacer ces douze années noires du nazisme dans une large perspective historique, qui n'est pas dérangeante pour les seuls Allemands.
Editions de Minuit, 130 p., 80 F.

Jean-Claude Ribes, Guy Monnet : "La Vie extraterrestre"



Le soleil est une étoile moyenne. Il y en a une quantité d'autres dans la Galaxie. La terre est une planète moyenne du système solaire. Il y en a une multitude d'autres, semblables à elle, où la vie a dû naître et l'intelligence se développer. Combien ? peut-être dix milliards !
Qui sont nos interlocuteurs potentiels ? Où sont-ils ? Entrerons-nous un jour, quand et comment, en contact avec eux ? Que peut-on imaginer des processus de développement des formes de vie et, partant, d'éventuelles civilisations ? Quels scénarios imaginer pour le troisième millénaire -la lune banlieue en 2035 ? Quid des OVNI ? Les auteurs, deux scientifiques rigoureux, n'esquivent aucune question, répondent avec prudence et audace en même temps. Aux antipodes de la science-fiction : de la prévision scientifique.
Larousse-"Essentiels", 196 p., 125 F.

Henri Mendras et Frédéric Reillier : "Atlas, 340 millions d'Européens"

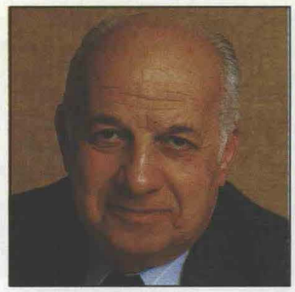


Une infinité de livres sur l'Europe paraissent en ce moment. Et il y en aura de plus en plus d'ici au 31 décembre 1992. Sous un format réduit, mais parce qu'il est intelligemment conçu et bien réalisé, cet atlas sera un bon ouvrage de référence.
Il est le fruit de la collaboration d'un étudiant et d'un professeur, le premier entraînant l'autre. Le résultat n'est pas commun : une grande richesse de données géographiques, historiques, sociologiques, statistiques et une moisson d'informations que l'on ne trouve pas ailleurs. Attrayant et utile. Recommandé.
Ramsay, 194 p., 120 F.

Sélection établie par Jacques Garat

BLOC - NOTES

Claude Estier



14 novembre

Décidément incorrigibles, Chirac et Giscard. Pour tenter d'effacer le "flop" sur les primaires, ils sont venus ensemble sur le plateau de FR 3 pour "La Marche du siècle", séparés, il est vrai, par Alain Madelin et Alain Juppé. Ils ont réussi à ne pas trop se contredire, sauf sur la question du parti unique de l'opposition, dont Chirac n'a visiblement pas envie. Mais, comme l'écrit Claude Sarraute : "La bande image en revanche, quel régal !" Le regard de chacun d'eux, tandis que l'autre parlait, en disait plus long que tous les discours. Sur ce plan, la télévision est impitoyable. Curieux que Jacques et Valéry ne l'aient pas encore compris.

15 novembre

La mort d'Henri Noguères me fait penser à ma première rencontre avec lui. C'était en 1947 lorsque, jeune socialiste, je suis entré au "Populaire", dont il était rédacteur en chef. C'est par lui que j'ai connu Léon Blum qui avait, à son retour de déportation, pris la direction du journal. Il y a seulement quelques mois, Henri me rappelait un souvenir de cette période : j'avais écrit, sur la guerre en Indochine, un article qui posait problème, car il n'était pas tout à fait conforme à la ligne du journal. Il l'avait montré à Blum, qui avait donné le feu vert au nom de la liberté de pensée, qu'il respectait par-dessus tout. Socialiste depuis sa jeunesse, résistant devenu journaliste puis historien -il laisse une "Histoire de la Résistance" qui est une somme incomparable- avocat, président de la Ligue des droits de l'homme, Henri Noguères n'a cessé de militer pour la paix et la justice. Une vie bien remplie. Un homme exemplaire.

17 novembre

Chaque jour apporte un nouveau signe que la préparation du prochain congrès du PCF ne se déroule pas comme l'avait souhaité la direction du Parti. Même si la "tribune de discussion" publiée dans "L'Humanité" va très largement dans le sens de celle-ci, les prises de position des contestataires ont beaucoup plus d'écho. Au point que Georges Marchais, après André Lajoinie, a dû demander à Charles Fiterman de participer à la réécriture d'une partie de la résolution. Présentant sa position comme "un geste d'ouverture", le secrétaire général ajoute : "Il faudra réécrire ce que les communistes auront décidé de modifier et d'enrichir." Ce qui est une façon d'admettre qu'une majorité de militants ne prise guère le texte dans sa forme actuelle. C'est d'ailleurs ce que me disent plusieurs responsables importants, maires de la région parisienne notamment, qui critiquent eux-mêmes sévèrement le fait que le projet de résolution ne tire aucune leçon sérieuse ni de l'évolution de la situation internationale ni de l'affaiblissement électoral du Parti communiste. Celui que l'on présente comme le dauphin de Marchais, Jean-Claude Gayssot, va même plus loin lorsque, à l'occasion du 70e anniversaire du congrès de Tours, il justifie en ces termes le choix fait alors par les fondateurs du PCF : "Soixante-dix ans après sa création, l'efficacité d'un parti révolutionnaire apparaît clairement dans les réponses qu'il a apportées à de nombreuses questions fondamentales... Nous pouvons regarder les gens dans les yeux. Nous n'avons pas de sang sur les mains." Autrement dit, Staline, connais pas ; Goulag, connais pas ; continuons camarades !

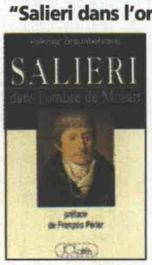
18 novembre

Images superbes, en direct sur FR 3, de l'arrivée du trimaran de Florence Arthaud dans la baie de Pointe-à-Pitre. Dans un des rares sports où hommes et femmes peuvent concourir ensemble, elle vient de démontrer, contre tous les scepticismes, que le sexe dit faible ne l'est pas forcément. Une remarque : le mot marin n'a pas de féminin. Il est temps de combler cette lacune.

20 novembre

Les mêmes commentateurs qui prédisaient ces jours derniers au Premier ministre les foudres de l'Apocalypse soulignent ce matin, à l'instar du "Figaro", que "Rocard a gagné la bataille de la CSG". Ce qu'il faut surtout souligner, c'est que cet échec de la censure ne doit rien au groupe centriste, et en particulier pas à Raymond Barre qui, curieusement, l'a votée "à son grand regret", s'alignant ainsi sur le RPR et l'UDF qu'il brocardait encore la veille. Quant aux communistes, qui n'ont pu empêcher une défection dans leur propre groupe, ils en sont pour leurs frais et pour la honte d'avoir, pour la première fois, mêlé leurs voix à toute la droite.

Volkmar Braunbehrens : "Salieri dans l'ombre de Mozart"



Comme François Périer dans la préface de ce livre, faisons l'aveu que la plupart d'entre nous ne connaissaient pas -ou mal- Salieri jusqu'au film de Milos Forman, "Amadeus". Mais que, depuis, la connaissance de Salieri paraît indispensable à la bonne compréhension de Mozart, homme et œuvre.
La rivalité fut réelle entre les deux compositeurs, surtout du fait de Salieri. Pourtant, l'Italien avait l'avantage de l'antériorité et celui d'être le grand fournisseur de ce qu'il y avait à ce moment-là de plus grand et de plus flatteur : l'opéra. Alors que Mozart ne dédaignait pas d'écrire aussi pour les instruments seuls et de se mettre lui-même au piano ou au clavecin, ce qui faisait un peu bateleur. Le récit de leur rivalité et de cette légende qui fait de Salieri l'assassin de Mozart.
Lattès, 290 p., 170 F.

Brahms : piano pour Duchable



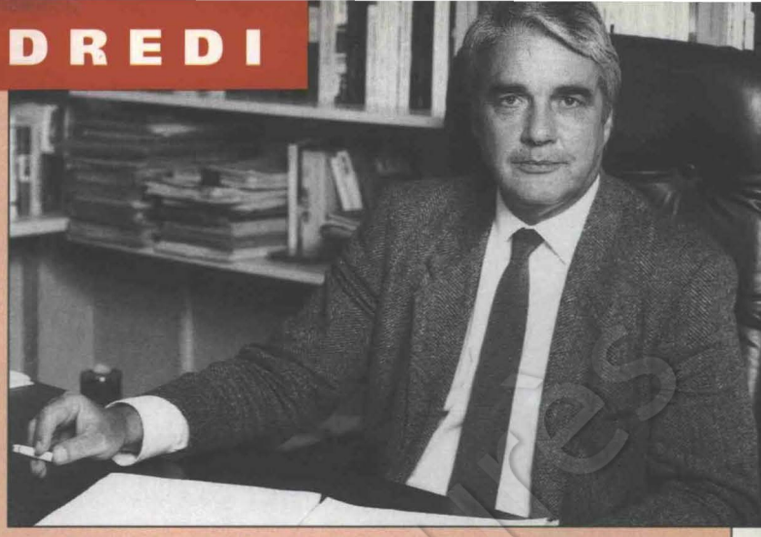
François-René Duchable a trente-huit ans. Le meilleur des pianistes français d'aujourd'hui mûrit. A preuve : il réenregistre -déjà- des œuvres qu'il avait gravées et avec quel éclat ! Il y a une dizaine d'années, son premier enregistrement des "Variations sur un thème de Paganini" avait ébloui par sa sensibilité et sa maîtrise.
Aujourd'hui, la virtuosité -de taille ici- est complètement gommée. Au profit d'une profondeur contenue et du jeu sur de sombres couleurs. L'univers du piano de Brahms est un des plus difficiles à atteindre et à rendre. Il y faut de la sobriété et cette impondérable subtilité aux reflets de cuivre et de bronze que l'on trouve si bien ici. Avec les deux rhapsodies et les intermezzos, opus 117.
Erato, CD, 45477, 64' 49", env. 125 F.

Haydn : "Les Sept dernières paroles du Christ"



Que les choses vont vite ! On a oublié que, jusqu'en 1959, on ne connaissait "Les Sept dernières paroles" que sous la forme oratorio, ou dans la version pour quatuor que Haydn avait transcrite afin que les amateurs puissent jouer l'œuvre. Mais que la version originale pour orchestre, qui fait florès aujourd'hui, avait été perdue.
Pour l'oratorio, Haydn avait ajouté, vers la fin de sa vie, d'importantes parties pour les quatre voix en solistes à la partition de départ pour orchestre. Le quatuor Julliard, qui porte une véritable dévotion à l'œuvre, a osé une transposition : accoler cette partie vocale écrite par Haydn non pas à la version orchestrale, mais à celle pour quatuor. En résulte une œuvre nouvelle : pour quatuor à cordes et quatuor vocal. Résultat d'une grande pureté et plus tragique encore. Il va sans dire que le quatuor Julliard se porte lui-même au plus haut.
Sony-Classical, CD, 44914, 73' 16", env. 125 F.

CLAUDE DURAND



Instituteur, cinéaste, romancier, traducteur, directeur littéraire au Seuil ; directeur général chez Grasset ; président-directeur général, depuis 1980, de Fayard, Claude Durand occupe une place considérable dans le paysage éditorial français. Ses qualités de rigueur et d'intelligence en font même un des chefs de file d'une profession rongée parfois par le mercantilisme et l'oubli du bonheur de lire.

"Vendredi". **Apostolat, métier, vocation, manière de gagner beaucoup d'argent : que signifie être éditeur en 1990 ?**

Claude Durand. Une attitude irréversible. Une chance. Pas une manière de faire fortune ! C'est un métier des plus intéressants, des plus variés, qui peut mettre en contact avec les gens les plus divers, du plus modeste au président de la République, de l'inconnu au prix Nobel, du politique au graphomane, du professeur au Collège de France à l'institutrice de la France rurale, du moine à l'épicurien. Le monde entier défile dans mon bureau, à ma table. Je ne me suis jamais lassé d'être éditeur. C'est ma passion.

Comment concevez-vous votre rôle ?

Il y a, d'abord, le rapport avec le créateur. L'élaboration du texte est une chose, la première. Ensuite, il y a le suivi du livre, depuis la remise du manuscrit jusqu'à sa commercialisation, ses exploitations secondes (poche, club, télévision, cinéma, traduction). Parfois, il faut s'occuper des questions plus délicates. Ainsi, l'affaire Ismaïl Kadaré m'a pris, à mi-temps, pendant six semaines. Il y a Alexandre Soljenitsyne, avec qui je continue de correspondre.

Autrefois, je me suis longuement occupé à mettre au net ses contrats, à débroussailler ses affaires, qui étaient fort enchevêtrées. Je viens de préparer la sortie mondiale de "Comment réaménager notre Russie ?" Depuis cinq ans, Soljenitsyne n'avait rien dit. Il s'exprime modestement, sans citer Gorbatchev...

Votre jugement sur le paysage éditorial français ? Depuis des dizaines d'années, sous tous les gouvernements, on grommelle, on gémit sur l'édition...

Depuis des décennies, avec régularité, on entend : "L'édition est en crise". Il y a des périodes plus ou moins difficiles. En 1990, l'édition ne se porte plutôt pas mal.

Ainsi Fayard ?

Incontestablement. Parce que, comme toute maison dont la direction est assurée de la durée, les efforts produisent des effets cumulatifs.

Rien n'est plus terrible que la discontinuité éditoriale. Cela démobilise les équipes, décourage les auteurs, inquiète les libraires. Il est incontestable que l'on constate la poursuite d'un mouvement de concentration. Le dernier événement en date est l'annexion de Laffont par le groupe des Presses de la Cité.

Hachette, dont Fayard est le plus illustre fleuron, demeure-t-il à l'abri de tout soupçon ?

Ces dix dernières années, Hachette n'a pas annexé de maison de littérature générale. Cela dit, je ne suis pas contre les groupes, dès lors qu'ils donnent pleine autonomie et pleine responsabilité à leurs unités éditoriales.

Avez-vous eu des maîtres ?

Paul Flamand, cofondateur des éditions du Seuil, m'a beaucoup appris. J'ai eu, aussi, beaucoup de maîtres négatifs, qui m'ont appris ce qu'il ne fallait pas faire.

Vos réussites ?

Alexandre Soljenitsyne, Simone Signoret, Yves Montand, Ismaïl Kadaré, Lech Walesa, Gabriel Garcia Marquez, Hélène Carrère d'Encausse, Jacques Attali, Pierre Péan, François Bluche, le corpus de la philosophie, Alain Peyrefitte. Bien entendu, rien de tout cela ne serait possible sans une équipe soudée, compétente, dynamique, dévouée.

Vos échecs ?

Un demi-échec et le vrai regret de ne pas m'être suffisamment développé en littérature française, mais le système des prix est responsable de beaucoup de choses en ce domaine.

Les prix ne sont-ils pas des instruments dangereux, car acheter le Goncourt peut n'avoir aucune influence sur la littérature ?

C'est vrai. En outre, l'espèce de loterie d'automne consistant à sacrifier 190 romans sur 200 en quelques semaines est un gâchis scandaleux. Il y aurait deux remèdes. Un, radical : supprimer les prix. Et un, réformiste : assurer le renouvellement régulier des jurys. Ainsi, on serait Goncourt, Renaudot, Interallié, Médicis, Femina, pour trois ou cinq ans.

Cette rotation ne serait-elle pas catastrophique pour Grasset, Gallimard, le Seuil ?

Posez-leur la question. Ils sont les principaux éditeurs liés à ce système, car gros producteurs de romans. Une très grande proportion de ces romans est sacrifié, sans vergogne, à cette politique de prix.

Lisez-vous tous les manuscrits ?

Je les regarde tous. Je m'en remets, avec confiance, à mes principaux collaborateurs, souvent plus compétents que moi. Il est vrai que certains auteurs me sont personnellement attachés.

Qu'est-ce qui fait le mieux vendre : la presse écrite, la presse audiovisuelle ?

Quand la télévision fait vendre, j'allais dire faisait vendre, on a l'impression que la presse écrite n'a plus d'importance. Quand l'inverse a tendance à se produire, on croit que la presse écrite retrouve son efficacité. En fait, tout concourt à faire connaître un livre, mais le principal médium reste le bouche à oreille, c'est-à-dire le lecteur satisfait qui se transforme en agent d'influence.

Vos projets ?

Continuer. Les projets d'un éditeur de littérature générale ne s'expriment pas en termes de produits, mais d'auteurs. Notre premier souci : attirer chez Fayard les meilleurs auteurs.

Que leur offrez-vous de plus ?

Les principaux éditeurs de Paris leur proposent la même chose au point de vue matériel. La différence se fait, chez Fayard, sur la qualité éditoriale que nous leur offrons, celle des services rendus, celle de l'environnement intellectuel où leur œuvre prendra place.

Etes-vous satisfait de la politique conduite par Jack Lang ?

Il a incontestablement permis de préserver la librairie traditionnelle en France, à côté du développement important des autres modes de commercialisation. Quand on voit ce qui se passe dans d'autres pays, notre sort est plutôt enviable. Il reste pourtant énormément à faire dans le domaine des bibliothèques publiques et universitaires, mais cela ne concerne pas que le ministre de la Culture.

Propos recueillis par Pierre Ysmal

PETITE ANNONCE

100 F la ligne

Annonce 8001

Adhérent PS loue un gîte rural dans station de ski de Savoie (Le Corbier et St. Sorlin-d'Arves - Tél. 79.59.96.14.)

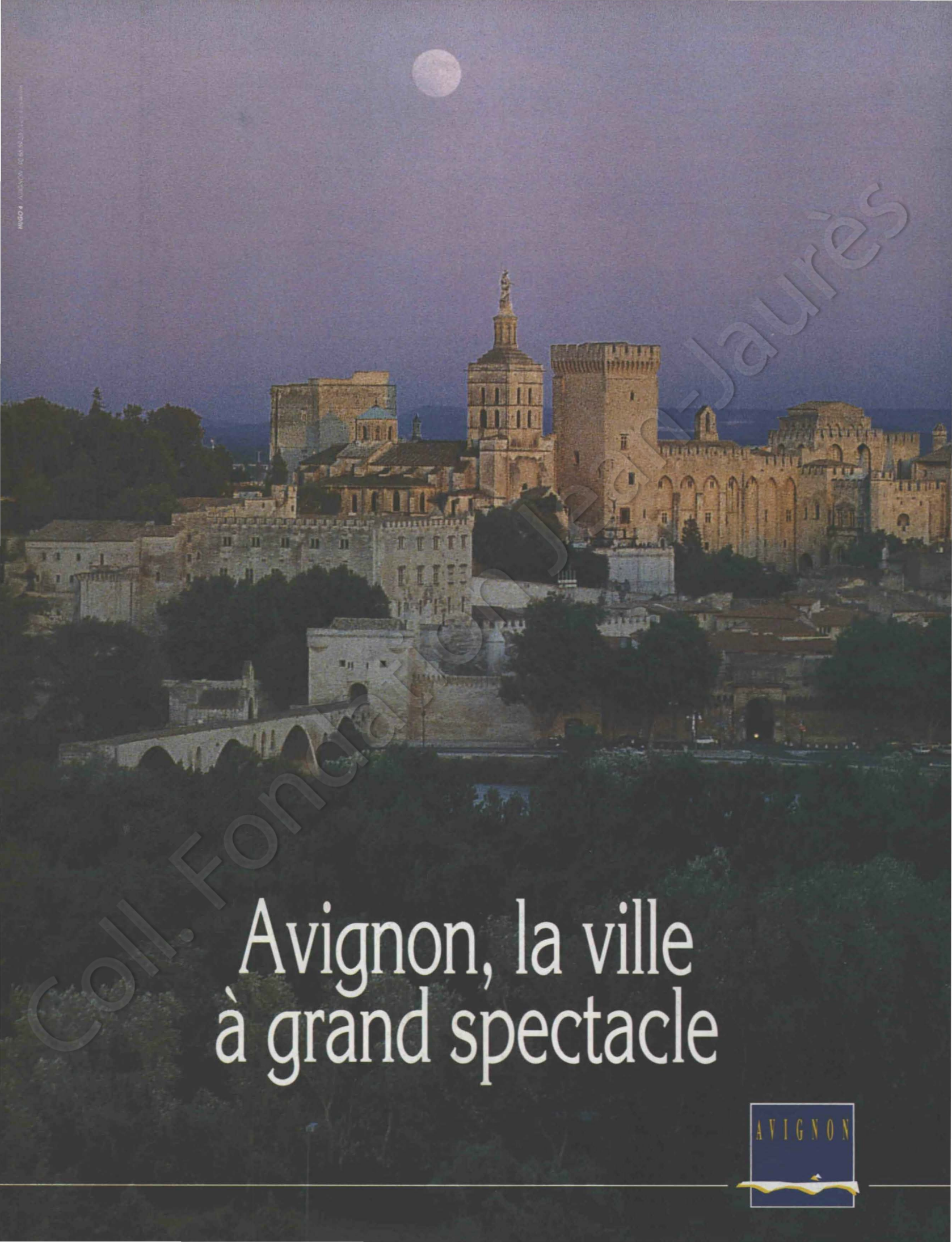
La gauche, 70 ans après Tours

Table ronde : *"Dépasser Tours ?"*

avec Jacques Guyard, Louis Mexandeau, Max Gallo, Gérard Grunberg, Claude Llabres, Patrice Finel et Frank Boulin.

Suivie d'un grand banquet républicain avec Laurent Fabius.

Samedi 1er décembre - gymnase André-Thoison, quartier des Epinettes à Evry (91) - Rens : 60.78.23.24.



Avignon, la ville à grand spectacle

AVIGNON

Coll. Fondation Jean-Jaurès